

1. ANTISEMITISME DES AVENCHOIS A UN NIVEAU GENERAL

L'ancienne cité romaine n'est pas épargnée par la vague d'antisémitisme qui déferle sur l'Europe à la fin du XIX^e siècle. On en trouve de nombreuses traces dans la presse locale. A commencer par la manière dont sont relatées les persécutions menées contre les Israélites en Russie en 1882. Le rédacteur se contente de décrire froidement ce qui s'est passé. Il n'affiche aucune compassion pour les nombreuses victimes, et s'abstient surtout d'émettre un quelconque jugement.⁷⁶ Son attitude non-engagée se répète à chaque fois qu'éclatent des émeutes antisémites, que ce soit dans l'empire des tsars, en Grèce ou en Pologne. De même il s'abstient de tout commentaire lorsqu'il rapporte les propos suivants, tenus par un virulent docteur allemand:

"Nous n'aurons de repos que quand le dernier Israélite aura repassé la frontière allemande avec son paquet sous le bras. Aucune nation civilisée, arrivée à la conscience de son indépendance, ne saurait tolérer la suprématie que les juifs exercent en Allemagne dans tous les domaines."⁷⁷

Mais le stade du "no comment", significatif en lui-même, est souvent dépassé. On trouve alors des critiques ouvertement formulées contre les ressortissants de la nation hébraïque. Ces attaques ne relèvent à aucun moment de l'antisémitisme religieux, ne faisant jamais allusion aux habituelles accusations de prosélytisme ou de meurtre rituel. Elles reprennent en fait deux aspects très traditionnels de l'antijudaïsme:

- les arguments empreints d'antisémitisme raciste apparaissent à de nombreuses reprises. Le portrait des Juifs qui en ressort est celui de personnes appartenant à une nation véritablement distincte des autres. Ils ne se sont jamais assimilés aux populations des nombreux pays où les a conduits leur exil perpétuel:

"Le sentiment patriotique ne s'est pas développé chez eux, ou plutôt il est resté ce qu'il était il y a deux mille ans. Un Israélite français, anglais ou russe est avant tout un Israélite et sa nationalité européenne n'est qu'une nationalité d'apparat qui ne le touche guère."⁷⁸

Il n'est cependant jamais fait mention de particularités physiques spécifiques à la race des enfants d'Israël. Cet élément se retrouve pourtant fréquemment dans d'autres journaux. Le Juif y apparaît alors comme un individu bien nourri, au nez busqué et aux doigts crochus (voir l'illustration 2, significative à ce sujet). Si ces éléments physiques n'apparaissent pas dans la presse avenchoise, les allusions au second aspect de l'antijudaïsme raciste sont par contre souvent présentes. Je veux parler des instincts, qui caractérisent prétendument le peuple de Moïse. On évoque tout d'abord

"l'insurmontable répugnance des Juifs pour le travail agricole."⁷⁹

76 CB : 7; 14; 18 ; 28 mai et 11 juin 1882

77 CB : 31.8.1882

78 CB : 2.3.1895

79 CB : 20.6.1889

On souligne d'autre part

"leur instinct commercial." ⁸⁰

Se dessine alors l'image de l'Israélite enclin à chercher la facilité et à qui l'effort répugne. Jointe à sa prédisposition pour les activités commerciales, cette caractéristique permet de mieux comprendre son attirance pour les villes:

"La population israélite recherche (...) le séjour des cités populeuses où les opérations commerciales sont plus faciles et où la vie est plus agréable (je souligne)"; ⁸¹

- l'antisémitisme économique est plus fréquent que les reproches à connotation raciste. On retrouve évidemment la figure traditionnelle du Juif

"exploiteur des pauvres" ⁸²,

pratiquant la profession haïe d'usurier. Cette appellation est d'ailleurs utilisée dans un sens plus large que celui du simple prêteur d'argent, comme le démontre la citation suivante.

"Le Juif Bamberger (...) s'établit à Saint-Gall, où il exerça le métier d'usurier, vendant cher ses habits, dont il exigeait le paiement dans les 15 jours, à défaut de quoi il faisait impitoyablement saisir ses débiteurs (je souligne)." ⁸³

Le seul fait d'être juif suffit pour qu'un marchand d'étoffes se voie attribuer le qualificatif injurieux "d'usurier".

La figure de l'Israélite capitaliste, brassant les millions à pleines mains, apparaît également plusieurs fois:

"Les instincts mercantiles [du Juif], ses aptitudes naturelles pour les affaires se sont développées et dans notre siècle où l'or domine tout, est au fond de tout, les plus grandes fortunes sont entre les mains des Israélites." ⁸⁴

Cette citation est tirée d'un éditorial entièrement consacré à "la question juive" (!), paru en première page en 1895. Sans être virulent, cet article n'en est pas moins très critique à l'égard des enfants d'Israël. Son auteur y affirme que c'est la croyance en un Messie salvateur, qui doit leur amener la domination mondiale (les Sages de Sion ne sont pas très loins !), qui unit les Juifs entre eux et leur permet de résister aux multiples épreuves rencontrées:

"Un lien commun rattache le Juif russe au Juif portugais ou français (...),

80 CB : 17.2.1889

81 CB : 28.6.1885

82 CB : 29.7.1883

83 CB : 28.6.1883

84 CB : 2.3.1895

c'est cet espoir en un Messie qui doit venir, dont le temps approche, qui rendra à Israël sa force et lui donnera la suprématie sur le monde entier."

Quelques-uns, les Israélites conservateurs, attendent ce Messie sous la forme d'un fabuleux personnage qui règnera sur son peuple et mettra sous ses pieds toutes les nations de la terre. Mais d'autres, plus modernes, interprètent la prédiction de manière symbolique:

"D'autres voient dans les prophéties relatives à la venue du Messie un simple symbole, annonçant la domination d'Israël sur le monde non pas comme une conquête glorieuse par un chef fameux, mais par une suprématie qu'Israël acquerra peu à peu."

Et ...

"Pour ceux-là la prédiction semble se réaliser. Les qualités mercantiles des Israélites en font véritablement les rois du monde sous leur Messie tout-puissant: l'or (je souligne)." !!

Le rédacteur désapprouve évidemment cette situation. Il espère que

"quelques bonnes leçons données aux maîtres chanteurs, aux traîtres et aux usuriers de quelque religion qu'ils soient, arrêteront un peu cela et renverront (...) à des temps plus éloignés la domination d'Israël et la venue de son Messie."

Mais toutes ces remarques négatives parues dans la presse avenchoise au sujet des Juifs sont finalement peu agressives. La dernière citation est d'ailleurs révélatrice. Si le rédacteur y parle des leçons à donner aux tricheurs de toute espèce en vue d'éviter la suprématie juive, il s'empresse d'ajouter: "de quelque religion qu'ils soient"! On n'ose pas la condamnation franche du peuple de Moïse. On est bien loin de la prose incendiaire d'un Drumont. Ou, plus près de nous, de celle d'un Dürrenmatt, rédacteur et éditeur du *Berner Volkszeitung*, journal publié à quelques dizaines de kilomètres d'Avenches, à Herzogenbuchsee. Les lignes suivantes, parues en 1893 lors de la campagne sur l'abattage israélite, sont un bon exemple de son antisémitisme primaire:

"Das grosse, schöne, fette Tier, nach dessen Fleisch die schwulstigen Lippen und glerigen Gaumen der Nachkommen Judas raubthierartig lüstern sind - das schöne fette Tier versinnbildlicht die Nation, unter der "unsere Lait" gerade wohnen (...) Das "Schächten" ist das wahre, getreue Abbild des Treibens und Wirkens der Kinder Israels unter allen andern Völkern." ⁸⁵

L'absence d'agressivité des journaux locaux à l'égard des Israélites est en réalité à l'image de ce qui se passe en Suisse romande à cette époque. L'antisémitisme n'y est jamais aussi clairement exprimé qu'en France voisine, qu'en Allemagne ou même que dans la partie alémanique de la Confédération. Certaines allusions laissent pourtant deviner que la nation juive n'y est pas toujours appréciée. Les préjugés négatifs à son sujet n'ont pas disparu, comme le montrent ces deux articles parus encore dans les feuilles locales:

84 Citation tirée de F. Külling: Antisemitismus in der Schweiz zwischen 1866 und 1900, pp. 335-36

- en 1886 une "maison juive" propose au Conseil fédéral de lui racheter 2,80 Frs. pièce les fusils d'un ancien modèle se trouvant dans ses arsenaux. Plusieurs gouvernements cantonaux acceptent la proposition, bien que, estime le rédacteur,

"la somme offerte soit plus que modeste." ⁶⁶

Ce jugement péremptoire émis après qu'il ait été clairement précisé que l'on a à faire à une maison israélite, laisse penser que la chose n'a finalement rien de surprenant. Traiter avec des Juifs exige nécessairement de la méfiance, car ils savent pertinemment comment réaliser les meilleurs bénéfices;

- en 1895 un habitant de La Chaux-de-Fonds prend le large en laissant un passif de 200'000 francs. Mais alors qu'habituellement le rédacteur donne très peu de détails au sujet du malfaiteur, il s'empresse cette fois-ci de préciser qu'il s'agit d'un "Juif polonais".⁶⁷ Et comme si cette précision suffisait à tout expliquer, il ne fournit aucun autre détail sur cette affaire. Le simple fait que l'auteur du vol soit un Juif enlève toute particularité à l'incident. Il est presque dans la logique des choses.

Tous ces articles de la presse locale évoquant la nation israélite ne suscitent jamais aucun commentaire chez les lecteurs. Même l'éditorial consacré à "la question juive" ne provoque aucune réaction. La population semble donc partager cette vision du peuple de Moïse. Empreinte de préjugés séculaires, elle n'est guère positive. On peut d'ailleurs remarquer, comme souvent, que ces a priori ne concernent que des questions économiques, et n'ont jamais trait à des particularités religieuses.

Cet antisémitisme général, ou plutôt cette indisposition à l'égard du peuple élu se traduit-elle dans les faits ? C'est-à-dire par des attaques dirigées plus précisément contre les Juifs installés à Avenches ?

2. QUELQUES POINTES CONTRE LES ISRAELITES DOMICILIES A AVENCHES

Comme déjà signalé, l'intensité de l'antijudaïsme avenchois diminue considérablement après 1870. Les confrontations violentes n'éclatent plus en cette fin de siècle. Mais les relations entretenues par les Avenchois avec la communauté juive n'en sont pas pour autant devenues idylliques, transformées par un coup de baguette magique.

La première chose à signaler est que les Juifs sont toujours clairement distingués du reste de la population, comme le signalent les deux exemples suivants:

- toujours dans l'article consacré au bal organisé par les jeunes Israélites (voir chap. IV, note 44), il est indiqué qu'ils ont bénéficié

"du concours de plusieurs personnes, dames et messieurs n'appartenant pas à la communauté juive (je souligne)."

86 CB : 28.2.1886

87 CB : 7.8.1895

Que cet élément soit souligné laisse penser que ce doit être là quelque chose de relativement insolite. Il vient renforcer l'image d'une ville séparée en deux groupes d'habitants bien distincts;

- dans le rapport que la commission des écoles avenchoise adresse en 1883 à l'inspecteur scolaire de l'arrondissement, les élèves sont répartis en trois catégories: les Vaudois; les Alémaniques; et... les Israélites !⁸⁸ Les choses n'ont pas beaucoup changé depuis les années 1850, lorsqu'on avait tenté de chasser les enfants juifs de l'école communale. La situation s'est tout de même améliorée. Ces écoliers ne sont plus accusés d'être responsables du niveau toujours déplorable de certaines classes. Ce sont maintenant les germanophones qui sont désignés comme tels:

"Cette ignorance tient en grande partie, comme nous vous le disions l'an dernier, de la population flottante actuelle, composée de Confédérés allemands immigrant en nombre toujours plus considérable."

Déjà présents en nombre trente ans auparavant, ces élèves avaient pourtant été innocentés, aux dépens de ceux de religion hébraïque accusés alors d'être les seuls responsables de cette faiblesse.

Mais on ne se contente pas seulement de différencier les Israélites des autres Avenchois. Les critiques à leur égard sont encore fréquentes, bien que de moindre intensité. Et l'amélioration ponctuelle évoquée ci-dessus ne doit pas les faire oublier. Plusieurs de ces petites attaques peuvent être repérées dans les journaux locaux:

- les marchands de bestiaux de la commune - presque tous israélites, comme on le sait - sont accusés d'être en partie responsables du déclin des foires avenchoises. Car ils n'amènent plus leurs bêtes sur le champ de foire, mais attirent les clients dans leurs écuries. La place perd ainsi une bonne part de son animation:

"Les marchands de chevaux et de vaches ont-ils donc honte de comparer leurs bestiaux respectifs en les exposant ?

Je ne sais. Toujours est-il qu'ils guettent les rares chalands et les accaparent pour leur faire admirer la marchandise à l'ombre des écuries fétides. Que vous en semble ? M'est avis que si ces Messieurs les commerçants changeaient de façon d'agir en amenant leur bétail sur le champ de foire, ils ressusciteraient spontanément l'activité d'antan, puisqu'il est notoire que notre petite ville doit rester leur centre d'opération."⁸⁹

Et l'auteur d'ajouter perfidement:

"En outre cette procédure ne nuirait aucunement à leur renommée" !

- deux marchands de chevaux sont condamnés à des amendes par la Municipalité en 1894. Ils sont accusés d'avoir fait courir leurs bêtes pendant le service divin du Jeûne fédéral en vue de conclure un marché. Le

88 CB : 6.5.1883

89 JDA : 17.11.1894

rédacteur approuve entièrement le prononcé municipal:

"Si l'on veut qu'on respecte sa religion, il est bon aussi qu'on ait des égards pour celle des autres." ⁹⁰

Puis il termine son papier en décochant une petite pointe mordante:

"Ces marchands avaient-ils peut-être l'intention bien louable d'écraser le *menu* gravier recouvrant le chemin de la gare ?" Si oui, nous leur recommandons de choisir les jours de la semaine pour ce genre de travail, et nous leur adresserons des louanges méritées."

Au vu de cette remarque moqueuse, les marchands juifs ne doivent pas être appréciés de tout le monde !

- à plusieurs reprises des articles laissent sous-entendre que les marchands de bestiaux ne sont pas des commerçants particulièrement intègres. J'ai déjà évoqué celui où l'auteur indiquait que ce métier était "excellent" pour celui qui avait "un peu de malice ou d'intelligence" (voir chap. IV, note 64). D'autres écrits insinuent encore plus clairement que ces individus sont souvent des tricheurs et des margouilins. Tel celui-ci, consacré à la nouvelle loi sur le commerce des bestiaux. Cette dernière autorisera l'acheteur à exiger du vendeur une garantie écrite de la qualité de sa marchandise:

"Résultat: nos marchands (je souligne) ne pourront plus impunément certifier qu'une vache qu'ils viennent de vendre donne douze litres de lait par jour alors que, la traite effectuée, on n'en trouve que huit." ⁹²

Les lignes suivantes, relatives également à cette nouvelle loi, sont de la même veine:

"Pour ma part, je suis curieux de voir, si, comme je l'espère, la loi est votée, comment procéderont nos marchands de bestiaux (je souligne). Il me semble qu'après avoir porté aux nues sa marchandise, après l'avoir bien prônée, un vendeur honnête n'osera pas refuser de dire par écrit ce qu'il affirme sur sa *parole d'honneur*. N'est-ce pas la locution consacrée ? Son refus de signer sa parole d'honneur serait pour le moins singulier, très singulier (...)" ⁹³

Concernant encore ces critiques formulées contre les Juifs du village, on peut se demander dans quelle mesure la non-élection du candidat israélite aux élections de 1897 (voir chap. IV, note 69) n'est pas, elle aussi, une façon pour les Avenchois de manifester leur hostilité à l'égard de la communauté. Aucun

90 CB : 22.9.1894

91 Cette précision géographique permet de se demander si cette condamnation ne répond pas en réalité à une volonté délibérée de s'en prendre aux Juifs. Car la gare est si éloignée du temple qu'il est certain que les fidèles n'ont pas pu être dérangés par le bruit des chevaux. Il n'y aurait peut-être pas eu plainte si les marchands n'avaient été de confession hébraïque...

92 JDA : 12.9.1896

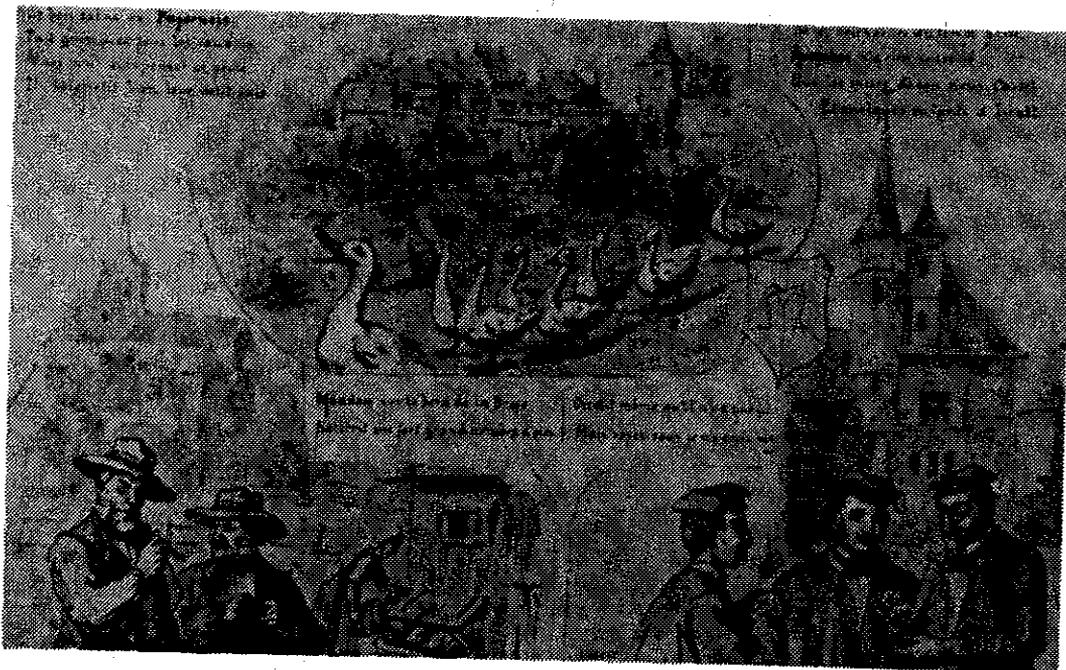
93 JDA : 3.10.1896

indice ne permet toutefois d'infirmier ou de confirmer cette idée; on est bien contraint de rester dans le domaine des hypothèses.

Mais ces manifestations d'antijudaïsme - ce terme semble même exagéré pour qualifier ces quelques lignes - paraissent bien anodines en comparaison des flambées de haine de la période précédente, où l'on s'en prenait ouvertement aux Israélites. On se contente à présent de petites remarques plus ou moins acerbes, que l'on espère blessantes pour les individus visés. On n'ose plus s'attaquer aussi franchement aux Juifs. Cela ne signifie pas pour autant que ceux-ci sont dorénavant appréciés.

La carte postale ci-dessous résume en quelque sorte l'attitude des Avenchois face à la minorité juive à la fin du siècle passé.⁹⁴ La critique se fait sous forme de plaisanterie, mais est bel et bien présente.

Illustration 1 : Les Juifs, une caractéristique avenchoise



Cette illustration nous présente une image tout à fait traditionnelle du Juif. A commencer par son portrait physique. Les trois individus représentés ont un nez ostensiblement plus crochu que les deux paysans payernois fumeurs de cigares. Et, comme par hasard, l'un des trois est figuré en train de manipuler de l'argent. On ne peut manquer en outre d'observer que l'artiste l'a doté d'un

⁹⁴ Je n'ai malheureusement pas pu déterminer le lieu et la date d'édition de cette carte. Le premier est probablement Lausanne ou toute autre grande ville vaudoise, mais certainement pas la bourgade avenchoise. Pour ce qui concerne la seconde inconnue, le spécimen trouvé donne un indice de datation. Il porte un cachet postal de 1904. Je tiens à remercier à cette occasion Mme. Mariette Maire, à Avenches, qui m'a gracieusement mis à disposition ce précieux document.

petit sourire en coin qui lui donne une expression indéniablement rusée. Les reproches classiques du Juif faisant tout avec l'argent et trichant dans ses affaires sont ici clairement illustrés. Mais ces critiques sont formulées "gentiment", si l'on peut dire. Elles ne sont en rien comparables avec la violence de cette caricature parue en 1893 dans le *Nebenspalter*, petit journal alémanique. Le Juif y apparaît comme un énorme rapace achevant impitoyablement le pauvre paysan qu'il a acculé à la faillite grâce à ses prêts.

Illustration 2 : Le "boucher des fermes" au travail ⁹⁵



A côté de cela les traits anti-juifs de la carte avochoise paraissent bien innocents ! Ils sont finalement tout à fait représentatifs d'un antisémitisme très traditionnel: les Juifs se verront toujours reprochés de ne travailler qu'avec

95 Dessin tiré de F. Külling: Antisemitismus in der Schweiz zwischen 1866 und 1900, p. 114

l'argent, et seront éternellement soupçonnés de chercher à tromper leurs clients. C'est cet antijudaïsme léger qui caractérise dorénavant les relations entretenues par les Avenchois avec les Israélites établis dans leur ville. Il est assez éloigné des allusions antisémites repérées dans la presse locale, qui stigmatisent la soif de domination mondiale du peuple élu et dénoncent ses grands financiers sans scrupules. Il y a en quelque sorte décalage entre la théorie et la pratique. Ceci s'explique par deux manières différentes de percevoir le danger juif. Les articles évoquant la nation juive dans son ensemble reflètent la nouvelle variante de l'antisémitisme. Elle est apparue dans la seconde moitié du XIX^e siècle, suite aux profondes mutations sociales et économiques de cette époque. Elle est une des conséquences du désarroi suscité par l'émergence du monde capitaliste:

"(...) critics of modern capitalist society fixed upon the Jew as an agent of capitalism and a symbol of all the ills that had followed the erosion of traditional economic and social patterns." ⁹⁶

Alors que les piques lancées contre les Juifs cotoyés tous les jours relèvent encore de l'antisémitisme conventionnel, pour lequel chaque Juif est un filou dont il faut se méfier. Comme déjà dit, ces railleries dénotent une animosité en fin de compte peu importante. Un événement démontre toutefois que l'hostilité peut parfois monter d'un cran. Il s'agit de l'acceptation par les citoyens avenchois de l'initiative sur l'interdiction de l'abattage israélite.

3. UN VOTE AVENCHOIS SIGNIFICATIF EN 1893

Nous avons vu qu'en 1893 les grands journaux vaudois conseillent tous aux citoyens de rejeter l'initiative demandant l'interdiction du "Schacht", l'abattage selon le rite israélite. Dans la cité broyarde, si le rédacteur du *Journal du district d'Avenches* suit le mouvement et se prononce résolument pour le non, il n'en va pas de même pour son confrère du *Courrier de la Broie*. Les éléments suivants montrent que sa position est beaucoup moins nette:

- il évoque peu souvent le sujet dans ses colonnes, n'y consacrant même qu'un seul éditorial. Celui-ci n'est en outre qu'une transcription des arguments d'adversaires à l'initiative, tels ceux du conseiller fédéral Ruchonnet ou ceux du Comité central d'opposition dirigé par Numas-Droz. Le rédacteur se cache derrière autrui et ne s'engage pas personnellement. Une seule fois il s'investit directement dans son article. Mais c'est pour se contenter de faire la conclusion suivante, guère plus révélatrice sur ses convictions profondes:

"Si vous me demandiez le fin mot de ma pensée je vous dirai que la chose ne nous regarde point, qu'elle concerne plutôt un jury de bouchers; or ceux-ci prétendent tuer les bêtes à leur guise, qu'en pensez-vous ?"; ⁹⁷

96 P.E. Hyman: The Emancipation of the Jews of Alsace, p. 2

97 CB: 10.8.1893

- à deux reprises il reproduit in extenso des communiqués du Comité central des sociétés protectrices des animaux de la Suisse allemande.⁹⁸ Chacun d'eux est un exposé détaillé des arguments qui ont incité cet organisme à demander l'interdiction du "Schacht". Les adversaires à l'initiative sont nettement moins bien lotis. Leur manifeste n'a pas droit à une publication particulière; il n'est que rapidement résumé dans l'éditorial évoqué ci-dessus. Et le rédacteur insiste péjorativement sur le fait qu'il est signé par

"des avocats, des journalistes et des professeurs."⁹⁹

On a le sentiment qu'il veut relativiser le sérieux de ces idées aux yeux de ses lecteurs, paysans ou artisans pour la plupart;

- à trois jours de la votation il publie parmi les textes rédactionnels une lettre d'abonné, qui est un fervent appel à dire oui à l'interdiction. Il présente celle-ci comme étant une victoire de la civilisation et pense qu'elle n'a absolument rien à voir avec "la lutte antisémite". Il ne peut toutefois pas s'empêcher de formuler la remarque suivante:

"La loi mosaïque a prescrit des ordonnances concernant des coutumes devant se pratiquer en Orient, sous le ciel embrasé du désert. Aujourd'hui et dans notre patrie, c'est autre chose."¹⁰⁰

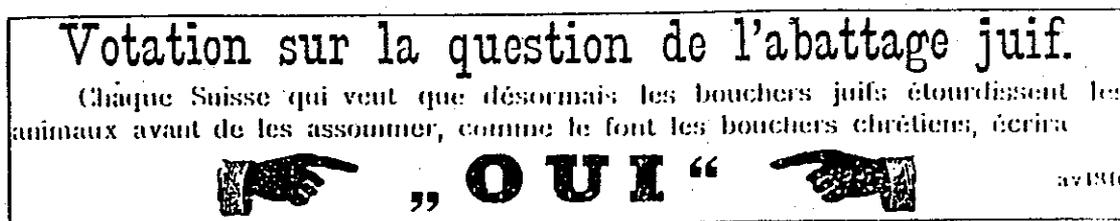
Le sous-entendu paraît évident: "il faut imposer les hautes valeurs de nos sociétés civilisées à ces individus attardés qui respectent encore des coutumes primitives."

L'attitude du *Courrier de la Broie* est donc pour le moins floue. Et je partage entièrement l'opinion de F. Külling, qui l'explique par le dilemme du rédacteur, partagé entre l'obligation de souscrire aux idées du conseiller fédéral vaudois Ruchonnet et ses convictions personnelles, teintées d'antisémitisme:

"Anscheinend hat man auch hier die Nein-Parole nur contre-coeur ausgegeben - als radikaler Parteigänger konnte man in der Waadt, im Schatten Ruchonnets, wohl nicht gut anders."¹⁰¹

Mais le journal ne réussit pas à donner le change jusqu'au bout. Il finit par afficher clairement sa position pro-initiative. Le jour même de la votation il publie la petite annonce suivante:

Illustration 3 : Un journal avenchois favorable à l'interdiction de l'abattage israélite¹⁰²



98 CB : 24.4.1892 & 16.3.1893

99 voir chap. IV, note 97

100 CB : 17.8.1893

101 F. Külling: *op. cit.*, p. 361

102 CB : 20.8.1893

Or Külling affirme que parmi tous les journaux romands consultés pour son étude sur l'antisémitisme, aucun ne se prononce en faveur de l'interdiction.¹⁰³ Cet appel avenchois à un vote positif apparaît alors d'autant plus remarquable.

Si le *Courrier de la Broie* n'ose afficher trop franchement son soutien à l'initiative, il n'en va pas de même pour la majorité des votants avenchois. Près des 3/4 d'entre eux souscrivent à cette idée d'interdire aux Israélites leur rite d'abattage.¹⁰⁴ Avenches est le seul des 19 districts vaudois à se prononcer en faveur de l'initiative: la proportion des oui y atteint 60,8 %, chiffre dépassant largement les 16,9 % de la moyenne cantonale !

Külling affirme que l'on ne peut pas expliquer les oui des communes simplement par la présence ou l'absence d'une colonie juive dans leurs murs. Car certaines villes avec une importante colonie israélite refusent catégoriquement l'interdiction; alors que d'autres l'acceptent, sans compter pour autant des Israélites parmi leurs habitants. Et l'auteur trouve à chaque fois des exemples contradictoires pour réfuter une à une les thèses habituellement avancées pour expliquer la répartition des votes positifs et négatifs. Il rejette ainsi celle qui y voit le reflet de l'opposition ville-campagne; il réfute de même celle qui considère qu'elle est déterminée par les différences confessionnelles, avec des protestants qui se seraient montrés plus tolérants que les catholiques. Quant au dualisme Romands-Alémaniques, s'il semble bel et bien constituer un facteur déterminant, il ne peut tout justifier.

Külling estime que l'élément qui a en réalité joué un rôle primordial dans cette votation est celui du pouvoir des médias. A l'appui de sa théorie il donne l'exemple du *Berner Volkszeitung*, familièrement appelé "*Buschi-Zeitung*", le journal publié par Dürrenmatt à Herzogenbuchsee. Ouvertement antisémite, cette feuille est l'une de celles qui recommande le plus franchement d'adhérer aux idées des initiateurs. Elle exerce une influence certaine, comme le prouvent les résultats suivants: le district de Wangen, où se trouve Herzogenbuchsee, détient le record suisse du taux des acceptants, avec un rapport de 29 contre 1; alors que celui-ci est de 20 contre 1 dans le district voisin de Aarwangen. Et une vague de oui se répand dans toutes les directions à partir de ce point central, principalement vers le sud et l'ouest:

"Weit stärker war freilich der Einfluss in westlicher und südlicher Richtung, in die altbernischen Kernlande hinein und darüber hinaus auf die deutschs-

103 F. Külling: *op. cit.*, p. 360 Il est tout à fait compréhensible que l'auteur n'ait pas repéré l'annonce du *Courrier de la Broie*. En effet, celle-ci n'est publiée qu'en dernière page, perdue au milieu de publicités commerciales de format bien supérieur.

104 *Recueil des lois du canton de Vaud*, t. 90, 1893, p. 238 Les chiffres exacts sont les suivants:

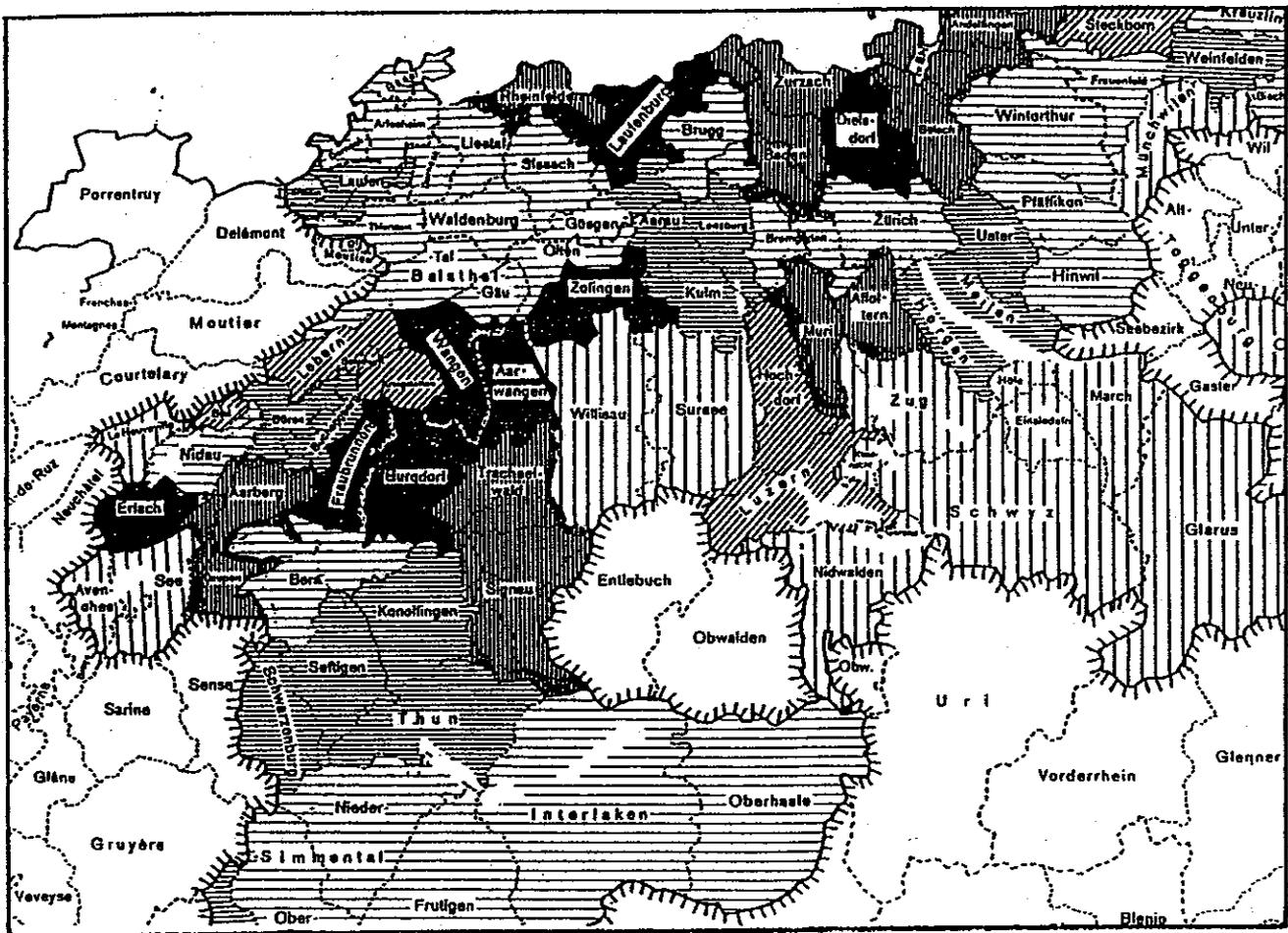
	Votants	Oui	Non
Vaud	18'100	3'071 = 16,9 %	14'964 = 82,6 %
District d'Av.	571	347 = 60,8 %	222 = 38,9 %
Avenches	184	133 = 72,3 %	51 = 27,7 %

(les totaux ne font pas 100 %, car il manque les votes blancs et nuls)

prachigen Minderheiten, besonders die protestantischen, der Kantone Freiburg und Waadt, hart an der bernischen Grenze und bis in den Jura hinein. Nicht weil sie deutsch sprachen und evangelisch-reformiert glaubten, waren jene Leute Gegner des Schächtens, sondern Infolge ihrer sprachlichen und konfessionellen Zugehörigkeit waren sie der Hetzpropaganda Dürrenmatts besser zugänglich." 105

L'enthousiasme mis à accepter l'initiative diminue évidemment au fur et à mesure que l'on s'éloigne d'Herzogenbuchsee. Mais d'après la carte dressée par Külling, Avenches serait encore l'une des régions touchées par le phénomène, la minorité germanophone y étant très importante. 106

Carte 2: L'influence du *Berner Volkszeitung* dans la votation de 1893¹⁰⁷



"OUI": rapport

15:1 à 29:1



7:1 à 9:1



2:1 à 3:1



"NON"



10:1 à 14:1



4:1 à 6:1



moins de 2:1



105 F. Külling: *op. cit.*, p. 378

106 Le recensement fédéral de 1888 indique que 22 % de la population de ce district est de langue allemande. Alors que dans les autres districts agricoles du canton cette proportion ne dépasse jamais les 10 %. Cette caractéristique de la région avenchoise s'explique évidemment par sa position géographique, qui la met en contact direct avec le canton de Berne.

107 F. Külling: *op.cit.*, p. 374-75

Personnellement je ne pense pas que le résultat avenchois puisse s'expliquer par la seule influence du "*Buschi-Zeitung*". Il doit également correspondre à un désir de revanche. Les Avenchois n'ont pas oublié le camouflet reçu en 1870, lorsque le Conseil d'Etat les a obligés à revenir sur leur décision d'interdire leur méthode d'abattage aux Juifs établis dans la commune. Ils n'ont pas digéré cet affront. Certains indices le démontrent déjà clairement avant 1893:

- comme déjà signalé (voir chap. III, note 130) une Boucherie sociale est ouverte dès 1870, destinée à porter ombrage aux Israélites. Or son règlement précise bien que le boucher devra assommer les bêtes avant de les saigner. Elle apparaît alors aussi comme une réaction d'orgueil, découlant du raisonnement suivant: "On n'a pu empêcher les Juifs d'utiliser leur rite barbare. Mais les Avenchois, gens civilisés, doivent avoir la possibilité de se procurer de la viande provenant d'animaux abattus de manière moins primitive";
- en 1886, le rédacteur de la feuille locale consacre quelques lignes à la description du nouveau système d'abattage américain. Celui-ci est appliqué dans un des villages voisins, où l'auteur souligne bien que l'on ne veut pas de l'abattage israélite:

"Dans un village de notre district, où l'on ne veut pas de la coutume de scier le cou au bétail pour le tuer, on pratique volontiers le système américain, qui consiste simplement à conduire la bête sur l'emplacement destiné à l'abattage et de lui loger une balle dans la tête. La bête est foudroyée, on la saigne immédiatement et tout est dit. Elle ne souffre au moins pas (je souligne)." ¹⁰⁸

L'expression "scier le cou" est beaucoup plus dure que celles de "saignée" ou d'"égorgement" qui pourraient aussi être utilisées pour décrire le rite juif. En l'utilisant le rédacteur signale assez clairement qu'il condamne cette méthode cruelle et primitive;

- la même année le journal publie un règlement sur lequel se sont mis d'accord la Société genevoise pour la protection des animaux et le Grand Rabbin Wertheimer. ¹⁰⁹ Ce texte est un compromis. Si la société se déclare prête à accepter le rite pratiqué par les Juifs, elle exige en contrepartie qu'il soit immédiatement suivi par l'énervation ou l'enuquage. Cet écrit précise en outre de manière très détaillée les circonstances dans lesquelles doit se dérouler l'égorgement, ceci afin d'éviter toute brusquerie à l'animal. Le rédacteur n'accompagne ce règlement d'aucun commentaire, se contentant de le reproduire intégralement. Son silence fait en quelque sorte apparaître cet accord genevois comme une confirmation a posteriori de la justesse du combat mené contre le "Schacht" en 1870 par la commune broyarde.

Deux décennies ont passé, mais les Avenchois n'ont pas oublié la vexation infligée. La votation de 1893 est pour eux l'occasion de manifester leur ressentiment. Elle leur permet de contrarier les Juifs ... avec quelques années de retard ! Mais en toute légalité, cette fois-ci.

108 CB : 18.2.1886

109 CB : 18.3.1886

L'acceptation de cette initiative sur l'abattage est à Avenches la manifestation la plus marquée d'antisémitisme au cours des 30 dernières années du XIX^e siècle. Deux éléments sont à prendre en considération pour comprendre ce qui l'a suscitée. Il faut tenir compte d'une part de l'influence des idées antisémites véhiculées par certains journaux alémaniques, particulièrement le "*Busch-Zeitung*"; mais la présence d'une colonie juive dans la ville est également déterminante, puisque ses habitants chrétiens ont une revanche à prendre sur elle. Il est évidemment impossible d'estimer l'importance du rôle joué par chacun de ces facteurs dans le vote avenchois.

4. DES VOIX DIFFÉRENTES

Certains Avenchois semblent parfaitement s'accorder avec les Juifs résidant dans leur commune. Preuve en est le legs de 100 francs fait par l'un d'entre eux à la communauté en 1884.¹¹⁰ D'autres indices montrent que ce n'est pas toute la population chrétienne qui est empreinte de préjugés antijuifs:

- les votants avenchois sont tout de même 27,7 % à refuser l'interdiction du "Schacht" en 1893;
- suite aux nombreux pogroms survenus en Russie en 1882, des sommes importantes sont récoltées dans toute l'Europe pour venir en aide aux victimes. Le pasteur avenchois participe à ce vaste mouvement de soutien. Il organise au niveau du district une collecte dont le résultat est transmis à un Comité Central à Paris. Il lance son action par l'intermédiaire du journal local, dans lequel il publie également les listes nominatives des donateurs.¹¹¹ Ces dernières font apparaître que si les Israélites participent évidemment en nombre à cette récolte de fonds, ils ne sont pas les seuls. Bien des Chrétiens répondent favorablement à l'appel du pasteur. Sur les 77 offrandes faites nomément¹¹², 56 sont versées par des membres de la communauté et 21 par des non-Juifs. Cela représente tout de même plus du quart des donateurs. Il faut cependant relativiser l'impression favorable que peut donner cette proportion. En y regardant de plus près, on constate que la majorité de ces 21 dons sont le fait de notables de la région (préfet; député; syndic; procureur; juge; receveur; etc.) On peut alors se demander dans quelle mesure ces offrandes ne relèvent pas de l'obligation sociale... Elles sont néanmoins effectuées, illustrations tout de même d'une certaine ouverture d'esprit.

Cette partie de la population avenchoise mieux disposée à l'égard du judaïsme trouve en quelque sorte son porte-parole dans la seconde gazette locale, le *Journal du District d'Avenches*, fondé en 1890. Au cours des dix années de son existence, ce bi-hebdomadaire ne publie aucun article entaché de préjugés antisémites. Ceux signalés ci-dessus, relatifs à l'instinct mercantile

110 CB : 18.5.1884

111 CB : du 20.7 au 27.8.1882

112 Seuls 5 dons sont versés par des anonymes.

du peuple de Moïse, à sa propension à la filouterie ou à son désir de domination mondiale (voir chap. IV, notes 78 et ss.) sont en réalité tous parus dans l'autre feuille avenchoise, le *Courrier de la Broie*. Le *Journal du District* ne se contente pas seulement de s'abstenir de telles allusions. A plusieurs reprises il affiche même ouvertement des idées "philosémites":

- en 1892 le rédacteur consacre tout un éditorial aux attaques antisémites menées en France par Drumont. Son texte, seul article de la première page, est une condamnation énergique de ces agissements jugés méprisables. Il le termine en mettant en garde ses lecteurs contre la *Libre Parole*, le journal créé peu auparavant par Drumont et distribué jusque dans le Pays de Vaud:

"Il ne faut pas soutenir le mal sous quelque forme qu'il se présente; les périodiques qui vivent de la calomnie et de la boue qu'ils lancent à leurs ennemis, qui abusent de la liberté de la presse, sont de ces lectures mauvaises dont il faut se garder avec soin. N'encourageons pas le vice et surtout celui qui n'a d'autre but que de dénigrer autrui et de spéculer sur la crédulité publique"; ¹¹³

- au contraire du *Courrier de la Broie* il prône sans équivoque le rejet de l'initiative antisémite en 1893. Il publie in extenso non pas les manifestes des initiateurs, mais ceux du comité d'opposition. Et ce à deux reprises en l'espace de quatre éditions; ¹¹⁴
- en 1898, quelques jours avant le second congrès sioniste de Bâle paraît un article rédactionnel consacré à ce mouvement. Son auteur estime que pour les Israélites, il est la seule possibilité de pouvoir trouver un jour le repos. Car ce n'est pas dans l'Europe soi-disant "civilisée" qu'ils ont des chances d'y parvenir, elle qui les persécute et les opprime depuis des siècles. Et le journaliste de se livrer à une condamnation véhémement de cet état de choses:

"L'antisémitisme, je ne me lasserai jamais de le dire, est une des plus stupides manifestations de la bêtise humaine, pétrie de cruauté et de jalousie. On poursuit des hommes habiles, intelligents, travailleurs, pourquoi ? parce qu'ils sont riches et puissants; c'est la jalousie qui parle; et si ridiculement, qu'elle englobe dans la même haine et les très riches et les tout misérables, qui parmi les juifs sont le plus grand nombre"; ¹¹⁵

- pendant la houleuse campagne en faveur de la révision du procès de Dreyfus, le rédacteur se place clairement dans le camp des dreyfusards. Il est tout à fait conscient que l'antisémitisme a joué un rôle déterminant dans la condamnation du capitaine. Il voit en celui-ci

"le malheureux bouc émissaire à qui l'on voulait faire expier tous les péchés d'Israël." ¹¹⁶

113 JDA : 2.7.1892

114 JDA : 9 et 19.8.1893

115 JDA : 3.8.1898

116 JDA : 15.10.1898

Et lorsque l'officier est gracié en septembre 1899 il manifeste ouvertement son soulagement dans un éditorial dont le titre sonne comme un cri de victoire:

"Dreyfus est gracié !

Tel est le cri qui retentissait mercredi dernier dans toute l'Europe et qui faisait naître dans nos coeurs (je souligne) une douce émotion. Enfin l'innocent condamné contre toute vraisemblance, le martyr de l'île du Diable, le Juif outragé dans sa foi et dans son honneur est rendu à la liberté." ¹¹⁷

Ainsi, à côté des Avenchois qui éprouvent toujours quelque peine à considérer les Israélites comme leurs égaux, une autre tendance est discernable. Certains individus font preuve d'une plus grande ouverture d'esprit et condamnent les ravages causés par ce phénomène irraisonné qu'est l'antisémitisme. Avec les deux feuilles locales, chaque camp possède en quelque sorte son porte-parole. A ce sujet on peut remarquer que le *Journal du District d'Avenches* semble assez enclin à partager les opinions libérales; alors que son confrère, le *Courrier de la Broie*, pencherait plutôt du côté des idées radicales. Tous deux s'annoncent cependant sans couleur politique. Je n'oserais donc m'avancer dans des interprétations plus affirmatives...

* * *

Au terme de ce passage consacré aux relations entretenues par les Avenchois avec la communauté, on constate que les choses ont passablement évolué après les crises de 1870. Bien que se montrant parfois sensibles aux préjugés antisémites qui inondent l'Europe dans les vingt dernières années du siècle, ils n'en ont pas moins amélioré de façon significative leurs rapports avec les Israélites établis dans leur cité. Deux éléments en tout cas traduisent ce progrès. D'une part, comme nous venons de le voir, l'unanimité dans l'animosité n'est plus de mise. Nombreuses sont les voix différentes qui se font maintenant entendre, du moins en ce qui concerne la perception que l'on a du peuple élu en général. Mais c'est surtout le second phénomène qui est révélateur. Les attaques menées contre les Juifs du lieu sont dorénavant nettement moins violentes et l'on sent que la jalousie a fortement diminué. Le terme "attaque" n'est d'ailleurs plus indiqué. Il est beaucoup trop fort pour caractériser les petites remarques allusives repérées dans la presse; et même pour qualifier le résultat de la votation de 1893. L'extrême tension a disparu, remplacée par une cohabitation distante. Alors que l'on est dans une période de profondes mutations et que les effets de la crise économique se font durement sentir... La chose a de quoi surprendre, le peuple de Moïse ayant

117 JDA : 23.9.1899. Son confrère du *Courrier de la Broie* se montre nettement moins enthousiaste. Il se déclare simplement heureux de l'issue de cette affaire. On peut surtout remarquer qu'il n'évoque jamais le rôle qu'y joue l'antisémitisme. Pour lui, la révision s'impose non pas parce que les origines juives de l'accusé ont faussé l'issue du procès; mais bien parce que les preuves manquaient pour prononcer une condamnation si lourde de conséquences.

toujours eu à souffrir de ces époques d'instabilité. On peut difficilement l'expliquer. S'estime-t-on moins menacé par ce groupe que l'on sent sur le déclin ? Si cette explication peut sembler pertinente, elle ne doit pas faire oublier un possible changement de mentalité. De même que les efforts d'intégration accomplis par les membres de la communauté, qui peuvent avoir joué un certain rôle. Il est aussi possible que l'attitude intransigeante adoptée en 1870 par le Conseil d'Etat ait contribué à l'atténuation de l'hostilité des Avenchois, qui ne veulent pas risquer un nouveau rappel à l'ordre. Il n'y a en fin de compte pas d'explication unique. Dans des proportions variables tous ces éléments ont contribué à l'amélioration de la situation.

Normalisation des rapports ne signifie pas pour autant assimilation. Les Juifs forment encore un groupe bien distinct dans la société avenchoise. La meilleure preuve en est fournie par la carte postale humoristique (voir illustration 1). Si les cigares font la spécificité de Payerne, et les oies celle de Moudon, Avenches se caractérise par ses "enfants d'Israël". Assimilés, ceux-ci ne seraient pas évoqués comme une "spécialité" avenchoise. Mais il est toujours aussi difficile de déterminer dans quelle proportion cette démarcation correspond à une volonté propre des Israélites, ou au refus des Avenchois de considérer définitivement ces étrangers comme des égaux. Il faut se borner à constater que le groupe juif ne s'est pas dissout dans son milieu d'accueil, et n'a pas totalement renié ses particularités religieuses.

Mais à la fin du siècle passé Avenches n'est pas la seule commune à entretenir des contacts étroits avec les membres de la communauté. Les villages environnants, auxquels ils s'adressent au cours de leurs démarches de naturalisation afin d'acquérir un droit de bourgeoisie, se trouvent également dans ce cas. Il est intéressant d'examiner les réactions suscitées par ces demandes.

5. REACTIONS DES COMMUNES VENDANT LEUR BOURGEOISIE A DES JUIFS

Pour obtenir la citoyenneté helvétique un étranger doit en particulier acquérir la bourgeoisie d'une commune sise dans son canton de domicile. Recevoir la bourgeoisie d'une cité vaudoise le met alors au bénéfice de certains privilèges importants. Il participe entre autres aux répartitions communales. Ces partages interviennent quand les revenus tirés des biens communaux laissent un excédant après avoir couvert les dépenses publiques. Les bourgeois jouissent également de l'aide de la bourse des pauvres lorsqu'ils se retrouvent sans ressources.

Est-ce en raison de ces prérogatives que les possessifs bourgeois d'Avenches (voir chap. III, note 74) refusent tout nouveau sociétaire entre 1860 et 1900 ? Veulent-ils éviter d'augmenter le nombre des personnes ayant droit à une part du gâteau ? d'autant plus que celles-ci ont tendance à diminuer depuis quelques années. Ce refus ne doit en tout cas pas être interprété comme une mesure antisémite. Il est général, s'appliquant aussi bien aux Israélites qu'aux Chrétiens. Les Juifs avenchois s'adressent alors à des

communes voisines pour acquérir un droit de bourgeoisie, cette condition indispensable à leur naturalisation. Le tableau suivant indique quels sont les villages auprès desquels ils sollicitent ce privilège.

Tableau 21 : Communes vendant leur bourgeoisie à des Juifs avenchois¹¹⁸

COMMUNE	NOM	ANNEE
CHABREY	Löb C.	1890
CHEVROUX	Brunschwig J.-J.	1873
	Brunschwig L.	1873
	Brunschwig A.	1890
DONATYRE	Löb J.	1872
	Levy L.	1879
	Levy Th.	1879
	Löb Th.	1880
	Gany M. ¹¹⁸	1881
	Bloch L.	1884
	Levy E.	1890
	Bloch J. ¹²⁰	1892
OLEYRES	Schwob J. ¹²¹	1872
	Ducas S.	1892
	Bloch J.	1892
VAUGONDRY	Gany M.	1892
VILLARS-LE-GRAND	Bloch J.	1888
	Löb M.	1896

Comment ces petits villages réagissent-ils à ces requêtes ?

Signalons tout d'abord que si les autorités cantonales ne mettent jamais en évidence la particularité confessionnelle de ces candidats à la naturalisation,

118 A deux exceptions près j'ai pu consulter tous les procès-verbaux relatifs à ces affaires. Seuls manquent ceux de la commune de Villars-le-Grand, où les archives de cette période ont disparu.

119 Cet achat de bourgeoisie ne sera en réalité d'aucune utilité à cet individu. Etant encore mineur, le Conseil d'Etat refuse de le naturaliser. Quelques années plus tard il reprendra ses démarches, mais s'adressera alors à la commune de Vaugondry.

120 En fin de compte ce marché ne se conclut pas. Si Donatyre consent à admettre cet individu au sein de sa bourgeoisie, c'est lui qui par la suite refuse d'y entrer. Il a trouvé une commune qui lui cède le même privilège à moindre frais (Oleyres).

121 Tout comme dans le cas de Gany cet achat s'avère inutile. Schwob n'étant pas libéré de l'armée en France, le Conseil d'Etat refuse sa demande.

il n'en va pas de même dans ces communes rurales. Dans les procès-verbaux il est souvent précisé - du moins dans les premiers d'entre eux - que le requérant est "israélite" (6 cas sur 18) ou "juif" (1 cas). On est bien conscient de cette caractéristique, à laquelle on semble attacher de l'importance. Et, si l'on s'en réfère à ce qui est écrit dans le registre d'Oleyres, l'opinion publique n'accueille pas ces démarches avec bienveillance:

"Il est décidé de lui [le requérant] répondre qu'après avoir consulté l'opinion publique il n'aurait pas de chance d'être admis [dans la bourgeoisie]".¹²²

Néanmoins aucune demande n'est jamais refusée.¹²³ Il arrive même souvent qu'elles soient acceptées à l'unanimité. Parmi les 13 cas pour lesquels on connaît les résultats de la votation du législatif, on en dénombre 7 où aucun avis contraire n'est émis. Cette facilité à accepter au sein de la bourgeoisie communale des individus pourtant peu appréciés peut paraître surprenante. Accorder une telle faveur n'est pas un acte insignifiant, comme le fait comprendre la remarque suivante, trouvée dans un registre du Conseil général de Donatyre:

"Le Conseil général a décidé (...) de vendre à Joseph dit Léopold Löb (...) le droit de bourgeoisie de Donatyre, tel que le possèdent les autres bourgeois avec toutes les charges, privilèges et droits politiques, civils et pécuniaires (je souligne) qui découlent naturellement et légalement de la qualité de bourgeois."¹²⁴

Comment se fait-il que ce droit si important soit concédé si aisément ?

Il faut savoir que tous ces villages connaissent alors de sérieux problèmes financiers. Preuve en est que, dans chacun d'eux, les habitants sont assujettis à un impôt communal. Si de nos jours une telle taxe est généralisée, il n'en va pas de même à cette époque, où elle reste quelque chose de tout à fait inhabituel. Ne figurant pas expressément dans la constitution cantonale, cet impôt ne peut être institué qu'exceptionnellement et pour une période déterminée. Il faut d'ailleurs l'accord du Grand Conseil pour qu'une mesure de cet ordre puisse être instaurée.¹²⁵ Destinée à couvrir les dépenses communales, il devient fréquent avec la crise économique des années 1870 qui alourdit considérablement les charges publiques: augmentation des intérêts d'emprunt; réévaluation des traitements; assistance aux pauvres toujours plus nombreux; etc.¹²⁶

122 ACO : registre de la Municipalité, 14.9.1872

123 Pour être exact, il y a bien un refus à signaler. Mais le Juif, opiniâtre, dépose une seconde requête, et le législatif revient sur sa décision.

124 ACD : registre du Conseil général, 22.11.1872

125 A. Lasserre: Finances publiques et développement dans le canton de Vaud. 1831-1913, p. 112

126 Ibid., pp. 304-306

Ces communes en difficulté se voient presque contraintes d'accepter les demandes des Israélites qui désirent acheter leur droit de bourgeoisie. Dans une telle conjoncture toute rentrée d'argent est bienvenue. D'autant plus qu'il s'agit en l'occurrence de sommes conséquentes. Suivant l'importance de la famille du requérant, elles varient entre 750 et 1'500 francs. On atteint même à deux reprises les montants de 2'000 et 2'200 francs, chiffres considérables pour l'époque. Donatyre et Chevroux, les deux premières communes à céder leur bourgeoisie à des Juifs, avouent d'ailleurs clairement l'intérêt financier qui les pousse à accepter le marché proposé. La première parle

"de l'intérêt que nous avons de recueillir tous les moyens honnêtes et propres à augmenter les ressources communales."¹²⁷

Quant à la Municipalité de la seconde, elle présente un préavis favorable à son législatif,

"considérant l'état des finances de la commune de Chevroux, qui imposent le devoir de profiter de toutes les occasions qui peuvent se présenter de créer des ressources à la commune."¹²⁸

Est-il nécessaire d'ajouter que ces deux villages sont autorisés à lever un impôt extraordinaire dès 1872 ?

Mais ces communes ont encore d'autres bonnes raisons - moins déterminantes, il est vrai - de souscrire aux propositions des Israélites:

- les ressortissants de la nation juive ayant la réputation de bien savoir gérer leurs affaires, il y a peu de chances qu'ils tombent un jour à la charge de la bourses des pauvres. On évoque

"l'activité que la population israélite apporte généralement dans la gestion des biens qu'elle a acquis ou hérités, en vue de les faire fructifier, ce qui la dispense d'avoir recours à l'assistance communale."¹²⁹

Et même si le nouveau bourgeois se retrouve un jour dans la misère, la commune n'a pas beaucoup de soucis à se faire. L'entraide est très développée dans les communautés hébraïques:

"Il est notoire que la colonie israélite soutient ceux de ses membres qui tombent dans le besoin (...); ainsi il n'y a pas lieu de craindre que cette famille, si elle est admise à la bourgeoisie, devienne plus tard une charge pour la commune de Chevroux";¹³⁰

- il n'y a aucun risque que le village doive assumer un jour les frais du culte de leurs bourgeois israélites, car il ne fait pas partie de ceux bénéficiant d'une reconnaissance officielle dans le canton de Vaud:

"Pour ce qui concerne le culte israélite auquel cette famille se rattache,

127 ACD : registre du Conseil général, 22.11.1872

128 ACC : registre de la Municipalité, 16.11.1872

129 voir chap. IV, note 127

130 voir chap. IV, note 128

il n'y a pas lieu de s'en préoccuper vu que la loi ne met aucune charge sur les communes qui auraient des ressortissants appartenant à des cultes non reconnus par la Constitution".¹³¹

- il y a de fortes chances que la caisse communale ne bénéficie pas qu'une seule fois des contributions de ses nouveaux citoyens. Outre la somme acquittée au moment de leur accès à la bourgeoisie, il y aura toutes celles probablement versées lors de futures collectes:

"Des bons procédés [sont] généralement en usage parmi eux, relativement aux souscriptions, qui parfois sont ouvertes chez nous; soit en vue de constructions d'utilité publique ou d'oeuvres charitables, nous les avons toujours vu répondre charitablement à cet appel et même y être représentés pour une large part."¹³²

Ces communes endettées ne pourront donc tirer que des avantages de l'admission des Israélites parmi leurs bourgeois. Les préjugés négatifs sont momentanément mis de côté, la nécessité de remplir la caisse villageoise l'emportant sur toute autre considération. On ne risque même pas de voir débarquer ces concitoyens hébreux dans la localité, ceux-ci ayant bien précisé qu'ils désirent rester à Avenches:

"Du reste ils [les membres de la famille requérante] continueraient à être domiciliés à Avenches."¹³³

Les réactions du législatif de Chevroux à la requête du premier Israélite s'adressant à cette commune constituent une parfaite illustration de ces vues intéressées. En novembre 1872, il refuse d'accéder à la demande de Léopold Brunschwig:

"Le Conseil ne trouvant pas importun (sic) de recevoir de nouveaux bourgeois repousse le préavis [municipal]."¹³⁴

Etant donné l'état déplorable des finances communales, ce dernier recommandait de répondre favorablement au marchand juif. Le Conseil général semble pourtant bien conscient de cette situation, puisqu'il souhaite dans la même séance faire des économies en diminuant les pensions versées aux pauvres de la commune. Mais la prévention à l'égard des Juifs est encore la plus forte. Le requérant israélite ne se décourage pas pour autant. Il dépose une nouvelle demande trois mois plus tard.¹³⁵ Entre temps Chevroux s'est fait mettre sous régie par les autorités cantonales, qui n'ont que ce moyen pour mettre fin à sa gestion catastrophique. L'une des premières conséquences de cette nouvelle situation: le législatif accepte cette fois le préavis municipal.¹³⁶ On serait tenté

131 voir chap. IV, note 128

132 voir chap. IV, note 127

133 voir chap. IV, note 128

134 ACC : registre du Conseil général, 16.11.1872

135 ACC : registre de la Municipalité, 4.2.1873

136 ACC : registre du Conseil général, 4.2.1873

de dire "doit accepter". Cependant il essaye encore de se rebiffer en augmentant considérablement le prix proposé par l'exécutif. Il exige 2'000 francs, alors que la Municipalité avait suggéré la somme déjà importante de 1'500 francs.¹³⁷ Mais le demandeur n'est pas d'accord de déboursier une telle somme. Il demande que le Conseil soit à nouveau convoqué et qu'il baisse son prix. Celui-ci se plie au souhait de l'Israélite et diminue d'un quart le montant requis. Si dans un premier temps il s'était permis de repousser le marchand juif, les conditions économiques l'obligent maintenant à oublier sa fierté. Il se voit même contraint d'accepter dorénavant les conditions posées par le candidat.

Cette soumission aux exigences des requérants se retrouve à plusieurs reprises dans ces démarches de vente de bourgeoisie. Outre l'affaire évoquée ci-dessus, j'en ai repéré six dans lesquelles la commune admet d'entrée le prix imposé par l'acheteur ou se voit forcée de consentir un rabais. Si elle se laisse aussi facilement dicter ses tarifs, c'est par peur de perdre des clients, qui pourraient se mettre à la recherche de bourgeoisies moins onéreuses. Certains, pour faire baisser les prix, menacent d'ailleurs clairement de le faire. En 1880 la Municipalité de Donatyre propose au législatif de "céder" la bourgeoisie à Th. Löb pour 700 francs

"vu que ledit Loeb ne veut pas mettre davantage, pouvant acheter d'autres bourgeoisies à des prix bien inférieurs." ¹³⁸

Cet épisode se répète en 1888, quand cette même Municipalité

"préavise en faveur de cette demande [de E. Levy] pour la somme de 700 francs, ensuite d'une lettre de M. le notaire Monney (...) nous informant que la commune de Villars-le-Grand céderait sa bourgeoisie pour 750 francs"¹³⁹

Dans un cas la menace est même réellement mise à exécution, comme le signale ces quelques lignes d'un procès-verbal du législatif de Donatyre:

"M. le Syndic informe que, la demande de naturalisation de M. Bloch (...) n'ayant pas abouti, en ce sens que le prénommé a acquis à meilleur

137 Cette réaction ne s'observe d'ailleurs pas qu'à Chevroux. Dans les 16 cas où les procès-verbaux du législatif sont encore consultables, cette augmentation de prix se répète encore à 3 reprises. On veut soutirer un maximum d'argent à ces marchands juifs. Cette volonté se manifeste également en 1879, lorsque le Conseil général de Donatyre charge le syndic de faire de nouvelles démarches auprès du requérant israélite pour "tâcher d'arriver à une augmentation de prix" (ACD : registre du Conseil général, 20.8.1879). Ou en 1890, lorsqu'un candidat ayant proposé lui-même une somme, le législatif de Chevroux "estime que le prix de 800 francs n'est pas assez élevé" et le fixe à 1'000 francs (ACC : registre du Conseil général, 24.2.1890) Le préjugé du marchand juif qui vit obligatoirement dans l'aisance se manifeste une fois de plus.

138 ACD : registre du Conseil général, 6.9.1880

139 ACD : registre du Conseil général, 17.12.1888

compte le droit de bourgeoisie d'une autre commune, il doit en être fait mention au procès-verbal." ¹⁴⁰

Alimenter la caisse villageoise étant une nécessité impérieuse, les communes se font une véritable concurrence dans le prix de vente de leur bourgeoisie. Même minime, une rentrée est toujours bienvenue.

Mais le Conseil d'Etat est attentif. Il intervient lorsque cette course aux encaissements pousse certaines localités à tout bonnement brader leur droit de bourgeoisie. En 1881 il empêche Donatyre de céder ce privilège pour la modique somme de 1'200 francs à l'imposante famille Levy, composée de 11 individus. Il l'oblige à exiger 2'200 francs.¹⁴¹ Trois ans plus tard il décide de fixer carrément un prix de vente minimal de 1'200 francs pour les communes qui se trouvent dans une situation financière difficile, en particulier celles dont les comptes se bouclent habituellement par un déficit.¹⁴² Cet interventionnisme du canton dans les affaires communales est parfaitement compréhensible. Nous avons déjà vu que la législation vaudoise stipule que lorsque des bourgeois se retrouvent sans ressources, leur commune a l'obligation de les entretenir. Si elle n'en pas les moyens - comme c'est bien souvent le cas à la fin du siècle passé - ces pauvres tombent à la charge de l'Etat. En imposant cette limite des 1'200 francs, celui-ci oblige en quelque sorte les autorités locales à assurer leurs arrières ... et veille par là-même à ses propres intérêts!

Dans les 9 procédures d'octroi de bourgeoisie encore enregistrées après cette décision d'un montant minimal, le Conseil d'Etat doit intervenir à trois reprises pour la faire respecter. Les communes ont vraiment besoin d'argent! Dans l'affaire Levy évoquée ci-dessus, celle de Donatyre va même jusqu'à prendre la défense de l'Israélite contre l'autorité cantonale. En réalité le prix définitif de 2'200 francs est encore bien en-dessous de celui fixé initialement par l'exécutif vaudois. Ce-dernier a d'abord exigé qu'il soit monté à 3'300 francs. Mais craignant de tout perdre si une somme aussi considérable était demandée au maquignon avenchois, la Municipalité charge le syndic

"d'aller auprès du Conseil d'Etat pour parvenir à une entente" ¹⁴³, mission qu'il semble remplir parfaitement. Et ceci sans que le candidat ait formulé la moindre réclamation !

L'évolution des réactions de la commune de Donatyre résume parfaitement l'attitude générale de ses consoeurs dans cette question des ventes de bourgeoisie. En 1872, lorsque la première requête est présentée au Conseil général, il se montre hésitant à suivre le préavis favorable de la Municipalité.

140 ACD : registre du Conseil général, 24.5.1892

141 ACD : registre du Conseil général, 22.11.1881

142 ACV : K VIII 10 / 197 : dossier n° 156

143 ACD : registre de la Municipalité, 9.11.1881

Et il le discute "sérieusement" ¹⁴⁴ avant d'adopter ses conclusions. On rechigne quelque peu à accueillir des Juifs dans la famille des bourgeois. Mais très vite les problèmes financiers n'autorisent plus les réticences. Il faut impérativement renflouer la caisse communale et toutes les rentrées sont bonnes à prendre. La fierté est momentanément oubliée. La nécessité est telle que l'on va jusqu'à se faire concurrence entre communes pour diminuer les prix et attirer les "clients" Israélites, que l'on n'a pourtant pas hésité à refuser dans un premier temps. Et l'on vient de voir que Donatyre s'insurge même contre l'autorité supérieure par crainte de perdre un encaissement. Elle est prête à tout pour défendre son bien potentiel.

Les questions pécuniaires l'emportent sur toute autre considération. On ne se préoccupe que fort peu de la moralité des candidats: dans les 16 procès-verbaux consultés il n'est mentionné qu'à deux reprises que le demandeur est un "honnête père de famille" ¹⁴⁵ ou un "homme honorable". ¹⁴⁶ On ne s'attarde guère sur ce sujet. Alors que le prix de vente donne lieu à de multiples discussions. En vérité, seule importe la somme qui va tomber dans la bourse villageoise. Sa vacuité ne permet pas de réactions antisémites...

En définitive chaque partie trouve son compte dans ces tractations autour du droit de bourgeoisie. Grâce à leur nouveau statut, les Israélites remplissent dorénavant l'une des conditions essentielles à leur naturalisation. Et les communes améliorent quelque peu leur situation financière.

144 ACD : registre du Conseil général, 22.11.1872 .

145 ibid.

146 ACD : registre du Conseil général, 28.8.1884

CONCLUSION

Au terme de ce travail la communauté juive d'Avenches s'est partiellement dévoilée et son histoire a été esquissée dans les grandes lignes. Nous l'avons vue s'installer dans ce village, s'y organiser et s'y développer de manière considérable, avant de s'éteindre définitivement. Mais il serait ennuyeux de revenir une nouvelle fois sur ces épisodes. Maintenant que cette minorité nous est un peu mieux connue, l'intérêt réside à la comparer avec les autres sociétés juives qui apparaissent en Suisse également à cette époque.¹

Une première approche permet de constater que ces communautés ont toutes un point commun. Leurs membres fondateurs sont toujours des immigrants venus d'Alsace, où nous avons vu que les conditions de vie réservées aux Israélites sont peu favorables. Si une grande partie de ceux qui choisissent l'exil montent à Paris ou s'expatrient jusqu'aux Etats-Unis, plusieurs ne parcourent que quelques kilomètres pour venir s'installer en territoire helvétique.

La colonie avenchoise est en fait la seule à se fixer en milieu rural. Elle reste ainsi très semblable à ses consœurs alsaciennes. Dans la première moitié du XIX^e siècle celles-ci sont quasiment toutes implantées dans des bourgs, les villes refusant d'héberger des Juifs. Cette similitude s'observe en particulier dans les caractéristiques socio-professionnelles. Tant en Alsace qu'à Avenches les Israélites exercent essentiellement deux types de professions. Ils sont soit marchands de bestiaux ou de chevaux, soit colporteurs. La seule différence réside dans le fait que ces derniers disparaissent rapidement dans le village vaudois, où la législation leur interdit cette activité. Ils deviennent alors petits épiciers ou marchands de textiles, le plus souvent même les deux à la fois. Cette structure professionnelle ne se retrouve pas dans les autres communautés suisses, toutes établies dans des villes. Les maquignons y sont pour ainsi dire inexistant; alors que des métiers plus citadins sont représentés, tels ceux de marchands de montres, de banquier ou de médecin.

Un autre élément rapproche les communautés alsaciennes de celle d'Avenches. Toutes deux constituent de fortes minorités dans les communes où elles sont installées. A Avenches les Israélites représenteront jusqu'à 14 % des habitants; en Alsace il est fréquent que cette proportion monte même jusqu'à 20 ou 25 %. Cette importance augmente évidemment les tensions avec

¹ Pour ces comparaisons on ne peut évidemment prendre en considération que les communautés qui ont elles aussi atteint une certaine importance et se sont organisées. On ne tiendra donc pas compte des groupes de quelques Israélites qui se sont momentanément établis dans certains villages. Ni des deux communautés argoviennes, qui sont des cas bien particuliers.

les populations chrétiennes, ainsi que les chances de voir éclater des incidents antisémites. Dans les villes ces risques sont moindres. La présence des enfants d'Israël est beaucoup plus discrète, dilués qu'ils sont dans la masse.

Se développant dans un environnement campagnard, la minorité juive d'Avenches est ainsi plus proche des communautés alsaciennes que de ses consoeurs helvétiques, toutes établies en milieu urbain. Deux autres traits viennent encore souligner sa spécificité rurale. Il y a tout d'abord le fait que les rabbins semblent peu disposés à venir prendre la direction religieuse de cette collectivité où ils seront les seuls à avoir poursuivi quelques études. Cette place apporte peu à un homme de religion qui voudrait faire carrière. Il n'est dès lors pas étonnant qu'elle soit parfois occupée par un simple ministre officiant, qui n'a pas suivi d'école rabbinique; et qu'aucune personnalité plus ou moins connue n'ait jamais occupé le poste de rabbin dans le village broyard.

Quant au second des éléments évoqués ci-dessus, il se rapporte à la construction de la synagogue. Les plans de celle-ci ont été dessinés par le constructeur lui-même, un maître-maçon des environs. Alors qu'à Bâle, par exemple, ils sont l'oeuvre d'un architecte diplômé, qui a voulu créer une véritable oeuvre architecturale. Il s'est inspiré pour cela d'autres maisons de culte qu'il est allé visiter au préalable.

La similitude des origines n'implique donc pas nécessairement celle des évolutions. Ces dernières sont aussi conditionnées par l'environnement dans lequel s'implantent les minorités juives. A ce sujet on pourrait d'ailleurs se demander si les Juifs avenchois n'ont pas eu plus de peine à s'intégrer que leurs coreligionnaires citadins. Venus de cette région alsacienne où le judaïsme se caractérise par son traditionnalisme, ils retrouvent à Avenches des conditions de vie assez semblables à celles qu'ils ont quittées. Cela ne doit guère les inciter à changer leur comportement. Alors que les individus qui s'installent dans les centres urbains ont l'occasion d'y découvrir d'autres manières de vivre, qui ont de fortes chances d'influencer leur propre conduite. Pour étayer ces hypothèses il faudrait analyser systématiquement l'intégration des minorités implantées en milieu citadin.

Sa spécificité rurale n'est pas la seule particularité de la colonie avenchoise. Un second signe distinctif, qui marque encore davantage son originalité, doit être signalé. Au milieu du siècle passé, si l'on excepte les deux "ghettos" argoviens, elle est numériquement la plus forte communauté juive de la Confédération. Sa vigueur ne se traduit pas uniquement par les chiffres. Elle est également visible dans ses réalisations. Les Juifs avenchois ont été les quatrièmes en Suisse à édifier une synagogue, après ceux de Genève, de Berne et de La Chaux-de-Fonds. Et si le gouvernement vaudois leur en avait donné l'autorisation, ils auraient été les premiers à posséder leur cimetière particulier. L'établissement en milieu rural ne les empêche donc pas de développer leur société avec vitalité.

Les choses changent cependant avec l'urbanisation et l'industrialisation. Cette communauté villageoise voit alors son importance fortement diminuer au profit de celles des villes, qui prennent véritablement leur envol à ce moment-là seulement. En outre elles se voient encore renforcées par les arrivées des nombreux réfugiés israélites venus de l'est de l'Europe. Alors qu'aucun d'entre eux ne vient s'installer à Avenches. Les possibilités économiques y sont inexistantes pour ces immigrés sans qualification, qui n'ont souvent que la solution du travail en usine ou le petit commerce pour survivre.

Les caractères originaux de la minorité avenchoise peuvent finalement se résumer par deux adjectifs: rurale et initiale. Si le premier terme est suffisamment explicite, le second est plus suggestif. Il sous-entend en effet que cette collectivité aurait donné naissance à quelque chose. L'expression "donner naissance" est un peu forte, mais c'est bien pour son insinuation que j'ai choisi cette épithète. Car je soupçonne cette communauté d'avoir joué un rôle substantiel dans l'évolution du judaïsme suisse. De nouvelles recherches permettraient de compléter nos connaissances sur ce point. On peut cependant déjà sereinement confirmer l'assertion du Grand Rabbin Vadnaï de Lausanne, qui considère la colonie avenchoise comme

"le berceau du judaïsme vaudois." ²

2 G. Vadnaï: "Survole des communautés romandes", p. 49

ANNEXE I : ARRIVEES ANNUELLES DES ISRAELITES À AVENCHES ¹

Année	Nom	Origine ²	Profession
1826	BLOCH Jaques	Hegenheim	March. chevaux
	LÖB ³ Joseph	Niederhagenthal	March. chevaux
	LÖB Marc	Niederhagenthal	March. chevaux
1827	BLOCH Abraham	Hegenheim	March. chevaux
	BLOCH Alexandre	Hegenheim	March. chevaux
	HIRSCH Ducas	Uffheim	March. chevaux
	LÖB Marc	Niederhagenthal	March. chevaux
	LÖB Moyse	Niederhagenthal	March. chevaux
1828	LÖB David	Niederhagenthal	March. chevaux
	LÖB Isaac	Niederhagenthal	March. chevaux
	PICARD Nephtali	Buschwiller	March. draps
	WEYL Moyse	Lengnau	Rabbin
1829	BLOCH Salomon	Habsheim	March. chevaux
	DREYFUSS Martin	Niederhagenthal	March. étoffes
	DUCAS Abraham	Uffheim	March. nouveautés
1830	BLOCH Raphael	Oberhagenthal	March. étoffes
	MEYER Lazare	Buschwiller	March. étoffes
	SCHWOB ⁴ Leonhard	Niederhagenthal	March. étoffes
1831	-	-	-
1832	LÖB Samuel	Niederhagenthal	March. chevaux
1833	BLOCH Elie	Habsheim	March. chevaux
	LEVY ⁵ Jonathan	Habsheim	March.-revendeur
1834	BLOCH Jacob	Habsheim	March. chevaux
	LÖB Marc	Niederhagenthal	March. chevaux
	PICARD Abraham	Buschwiller	March. étoffes
	VOGEL Jaques	Oberhagenthal	March. étoffes
	WERTHEIMER Daniel	Durmenach	March. chevaux
1835	BLOCH Jacob	Habsheim	March. chevaux
	LÖB Moyse	Niederhagenthal	March. chevaux

Année	Nom	Origine	Profession
1836	MAY Félix	Habsheim	Rabbin
	SCHWOB Isaac	Hegenheim	March. chevaux
1837	LEVY Emanuel	Bollwiller	March. chevaux
1838	BLOCH Alexandre	Hegenheim	March. chevaux
	FRANK Bernard	Hegenheim	March. chevaux
	LEVY Lazare	Bollwiller	March. chevaux
1839	BLOCH Clément	Habsheim	March. chevaux
	DUCAS Salomon	Uffheim	March. étoffes
	LÖB Léopold	Niederhagenthal	March. chevaux
	SCHIFFER Abraham	Ullanow	Rabbin
	SCHWOB Marc	Hegenheim	March. chevaux
1840	BRUNSCHWIG Jn.- Jaques	Hegenheim	March. chevaux
1841	LÖB Nephtali	Niederhagenthal	March. chevaux
	MEYER Elie	Niederhagenthal	March. chevaux
	UHLMANN Nathan	Oberhagenthal	Boucher
1842	BLOCH Clément	Habsheim	March. chevaux
	BRUNSCHWIG Léopold	Habsheim	March. chevaux
	NORDMANN Jaques	Hegenheim	March. rubans
1843	BLOCH Salomon	Oberhagenthal	March. chevaux
	SELIGMANN Salomon	Dpt. Moselle	March. chevaux
1844	SCHWOB Meinrad	Hegenheim	Marchand
1845	SCHWOB Jaques	Hegenheim	March. rubans
1846	LEVY David	Bollwiller	Rabbin
	LEVY Elie	Habsheim	March. chevaux
1847	-	-	-
1848	-	-	-
1849	KAHN Salomon	Westhausen	March. chevaux
1850	-	-	-
1851	BLOCH Meinrad	Hegenheim	March. chevaux
	SOMMER Josué	Hirsingue	March. chevaux

Année	Nom	Origine	Profession
1852	-	-	-
1853	-	-	-
1854	LEVY Léopold	Habsheim	March. chevaux
1855	-	-	-
1856	LEVY Théodore	Biesheim	March. chevaux
1857	BERNHEIM Emanuel Elie	Endingen	Rabbin
1858	MAY Raphael	Habsheim	March. chevaux
1859	BRUNSCHWIG Lazare	Hegenheim	March. chevaux
1860	BERNARD Léopold	Wettolsheim	March. chevaux
	PICARD Salomon	Luxeuil	March. chevaux
1861	DREYFUSS Pierre	Sierentz	Ministre officiant
1862	SCHWAB Henri	Buschwiller	Boulangier
1863	BLUM Gertrude	Hegenheim	Garde-malade
	LEVY Aaron	Habsheim	Domestique
1864	BERNARD Isaie	Wettolsheim	March. chevaux
	STEINMANN Jn.-Baptiste	Biesheim	Tailleur
1865	GEISSMANN Jaques	Bollwiller	Ministre officiant
	LEVY Salomon	Habsheim	Courtier chevaux
1866	SCHWOB Judith	Buschwiller	Domestique
	LEVY Salomon	Habsheim	March. étoffes
1867	-	-	-
1868	LICHTENSTEIN Joseph	Kalisch	Marchand
1869	-	-	-
1870	GRADNOHL Jaques	Romanswiller	Rabbin
	HAAS Léopold	Habsheim	Courtier chevaux
1871-77	-	-	-
1878	WORMSER Gaspard	Pontarlier	Courtier bétail
1879	-	-	-
1880	WIZNACH Aaron	Alsace	Rabbin
1881	-	-	-
1882	BLOCH Maurice	Pontarlier	M. étoffes; souliers

Année	Nom	Origine	Profession
1883-85	-	-	-
1886	MARX ?	?	Rabbin
1887	GRUMBACH Scheiss	Hartmannswiller	Rabbin
1888-89	-	-	-
1890	GÜNTZBURGER Elias	Saint-Oyens	M. vins - épicier
1891-94	-	-	-
1895	WEIL Edmond	Thann	Boucher
1896	-	-	-
1897	BERNARD ?	?	Rabbin
1898	BLOCH Moïse	Wintzenheim	March. bétail
	STOWIEZKY Felix	Kolno	Rabbin

1 Deux remarques sont à faire à propos de ce tableau:

1° les lois vaudoises de 1818 et 1848 relatives au domicile des étrangers différencient les permis d'établissement, valables 5 ans, des permis de séjour, d'une durée de 6 ou 12 mois. Pour dresser ce tableau je n'ai pris en considération que ceux de la première catégorie, car ils sont preuve d'une installation durable. Alors que les seconds concernent essentiellement les domestiques, qui ne sont souvent que de passage dans les familles établies.

2° les documents suivants ont permis de le composer:

- registre des Français domiciliés dans le canton de Vaud (1823-42)
- permis d'établissement délivrés par les autorités vaudoises (1811-52)
- registre des permis d'établissement de la commune d'Avenches (1848-66)

On ne dispose malheureusement d'aucun document systématique pour le dernier tiers du XIX^e siècle. Afin de compléter ma liste j'ai donc dû glâner des renseignements à gauche et à droite. Le registre des mariages civils célébrés à Avenches et l'Indicateur vaudois m'ont été particulièrement utiles. Car la législation vaudoise stipule que pour être autorisé tant à se marier qu'à fonder une entreprise indépendante, un étranger doit posséder un permis d'établissement. Pour de tels immigrants j'ai fixé arbitrairement l'année du mariage ou de l'ouverture d'un commerce comme étant celle de l'arrivée à Avenches. Cette façon de procéder n'est pas des plus scientifiques. Tous les chefs de famille de l'annexe II ont cependant pu être repérés. Bien peu de personnes ont donc dû être oubliées. Si ce n'est peut-être quelques célibataires; ou quelques couples sans enfants, chose assez rare à l'époque.

2 Pour avoir plus de précisions sur la localisation de ces différents endroits on peut se référer au tableau 10 et à la carte 1.

3 J'ai regroupé sous ce patronyme unique les variantes LEB et LOEB qui apparaissent également à plusieurs reprises, parfois même pour désigner une personne identique. Cette confusion s'observe plus particulièrement dans les deux premiers tiers du XIX^e siècle, lorsque les règles de l'Etat-civil n'étaient pas encore aussi réglementées qu'actuellement.

4 L'orthographe de ce patronyme varie. On trouve deux variantes, SCHWOB ou SCHWAB.

5 Comme dans le cas des Löb, j'ai adopté une orthographe unique pour ce patronyme Lévy. On trouve également les variantes Lévi ou Levi.

ANNEXE II : NAISSANCES ISRAELITES À AVENCHES DE 1828 À 1900¹
--

A. PERE IMMIGRE DE LA PREMIERE GENERATION

BERNARD Isaïe et Fanny, née Picard Rosalie	28.6.1865
BERNARD Léopold et Emilie, née Bloch Rosa	19.5.1870
Gustave	23.11.1871
Frédérique	9.2.1873
Nathan	8.4.1874
Florine	27.6.1875
Esther	3.4.1877
Clément	30.7.1878
Sara	20.4.1879
Pauline	6.9.1880
Reine	14.10.1881
Berthe	28.10.1882
Henriette	23.10.1883
Salomon	25.1.1885
Charles	24.1.1887
BERNHEIM Emanuel et Judith Marie, née Blum Jules	26.4.1858
Edmond	9.7.1860
BLOCH Alexandre et Louise, née Leb Louis	9.11.1838
Joseph	11.10.1840
Samuel	3.3.1842
Pauline	11.5.1843
BLOCH Clément et Julie, née Leb Caspar	31.10.1840
Samuel	24.10.1841
Charles	3.3.1843
Florentine	29.4.1844

¹ Cette liste est pratiquement celle établie par Y. Gottraux. Je n'y ai amené que deux modifications:

- répartition des géniteurs en quatre catégories
- ajout des enfants morts-nés

Elle regroupe un total de 445 naissances. Il n'y en aura plus que 20 après 1900, la dernière ayant lieu en 1945.

BLOCH Clément et Sara, née Leb	
Pauline	11.9.1845
Louise	19.1.1847
Théodore	9.2.1848
BLOCH Jacob et Louise, née May	
Constant	24.2.1837
Clément	2.12.1838
Jules	3.1.1841
Florentine	9.1.1844
BLOCH Meinrad et Adèle, née Bernard	
Edouard	1.8.1857
BLOCH Moïse et Eugénie, née Bloch ²	
Yvonne Berthe	22.5.1899
BLOCH Raphael et Rosette, née Wormser	
Madeleine	13.9.1840
Emilie	7.10.1842
BLOCH Salomon et Berthe, née Weil	
Pauline	20.5.1831
Sarah	18.6.1832
Gaston	30.7.1834
Isaac	15.6.1835
Caroline	19.11.1837
Emmanuel	22.6.1839
Rosalie	10.7.1841
Emilie	10.7.1843
Adèle	17.8.1845
Félix	12.6.1847
Babet	13.2.1849
Lina	7.2.1851
BLOCH Salomon et Adèle, née Meyer	
n. n	6.11.1843
Samuel	12.1.1845
Mayer (Maurice)	7.5.1846

2 Ce couple aura encore trois enfants après 1900:

Rosalie	11.6.1901
Fernand Abraham	12.9.1904
Irène Hélène	22.10.1906

BRUNSCHWIG Jean-Jaques et Hélène, née Loeb

Rosalie	3.2.1845
Simon	6.12.1846
Samuel	22.2.1848
Sophie	10.5.1849
Léon	20.3.1852
Pauline	16.11.1853
Caroline	12.5.1855
Ernestine	10.11.1858
Emma	28.6.1862

BRUNSCHWIG Lazare et Pauline, née Lévy

Hélène	10.3.1859
Simon	5.6.1862

BRUNSCHWIG Léopold et Elisabeth, née Bernard

Aaron	6.5.1843
Pauline	19.7.1844
Babet	15.11.1845
Jeanette	12.2.1847
Emill	24.4.1848
Charlotte	8.11.1849
Isaac	6.3.1851
Caroline	24.3.1852
Isaac	20.8.1853
Joséphine	8.3.1855
Rosalie	5.7.1856
Jules	9.2.1859
Henriette	24.12.1862

DREYFUSS Martin et Caroline, née Dreyfuss

n. n	16.12.1833
n. n	16.4.1836

DUKAS Abraham et Pauline, née Picard

n. n	20.5.1832
Cécile	7.10.1833
Adèle	8.11.1834
n. n	23.2.1837
Cerf	15.1.1838
Cerf	15.11.1838
n. n	19.5.1840
Louis	1.7.1841
Alkan	15.2.1843
n. n	17.10.1845
n. n	4.12.1846
n. n	8.12.1847
n. n	4.6.1851

DUKAS Hirsch et Verène, née Meyer	
Adèle	6.9.1828
Samuel	13.2.1830
Thérèse	27.8.1831
Henri	17.7.1833
Rosalie	6.7.1835
Julie	6.7.1835
n. n	7.3.1837
HAAS Marc et Nanette, née Meyer	
Moyse	1.6.1844
GEISSMANN Jaques et Pauline, née Weill	
Anna	12.1.1867
Reine	10.11.1869
GÜNTZBURGER Elias et Céline, née Löb	
Georges	22.3.1896
KAHN Salomon et Caroline, née Bloch	
Charlotte	20.8.1850
Jacob	19.1.1852
Serette	28.5.1855
Albertine	14.8.1857
LEVY³ Aaron et Jeanette, née Bollag	
Adolphe	1.6.1865
Louis	22.6.1867
LEVY Elie et Julie, née Netter	
Emmanuel	12.4.1847
Adèle	24.8.1848
Marie	23.11.1850
Bernard	1.8.1853
Rosalie	25.12.1854
Abraham	13.5.1857
Isidore	5.6.1859
Fanny	17.8.1861

LEVY Emmanuel et Sara, née Epstein Julie	14.3.1841
" " et Madeleine, née Leval Florine	8.1.1843
Meinrad	27.9.1844
Isaac	30.10.1845
Samuel	7.5.1847
Rosalie	9.3.1850
Sara	21.3.1852
Jeannette	31.7.1854
LEVY Jonathan et Brigitte, née Bloch n. n	14.7.1833
Pauline	24.5.1834
n. n	25.5.1834
Elise	21.6.1836
Caspar	22.2.1839
Clarine	20.6.1840
Julie	18.7.1841
LEVY Léon ⁴ et Elisabeth, née Segal Caroline	17.7.1877
LEVY Léopold et Sara, née Bloch Cécile	17.9.1857
Adolphe	26.11.1858
Constant	20.10.1860
Mathilde	28.5.1862
Isaac	22.12.1863
Marie	19.2.1866
Alice	8.10.1867
Rosa	19.5.1869
Abraham (Achille)	17.10.1870
Camille	24.12.1872
Salomon	28.10.1878
LEVY Salomon et Marie Anne, née Scheid Baruch	28.7.1867
n. n	16.1.1871
Simon	12.5.1872

4 Nulle part ailleurs je n'ai trouvé mention de cet homme. Peut-être s'agit-il d'un couple de domestiques ayant fait une brève halte à Avenches ?

LEVY Salomon et Elise, née Lévy	
Henri	9.4.1866
Nathan	9.3.1870
LEVY Théodore et Berthe, née Löb	
Marie	15.4.1859
Benoit	20.7.1861
Louise	2.7.1863
Alphonse (Aaron)	29.3.1865
Isidore	18.9.1866
LICHTENSTEIN Joseph et Julie, née Lévy	
Benoit	14.3.1870
Nathan	15.6.1871
Gustave	17.7.1873
LÖB ⁵ Isaac et Ellen, née Lévy	
Jeannette	24.12.1828
Berthe	8.2.1832
LÖB Joseph et Jeanne, née Baer	
Caroline	2.9.1828
Bernard	15.2.1830
Jeannette	8.1.1832
Adèle	26.3.1833
Clément	25.3.1835
Gabriel	22.12.1836
Henriette	3.2.1839
Samuel	13.8.1841
LÖB Léopold et Adèle, née Bloch	
Pauline	8.1.1838
Constant	28.9.1839
Babet	7.1.1841
Moïse	13.8.1842
" " et Anne-Esther, née Bloch	
Jules	6.3.1844
Emmanuel	25.10.1845
Salomon	19.2.1848
Jeannette	11.6.1850
Clara	10.7.1853

LÖB Marc et Jeannette, née Dreyfus

Charlotte	29.5.1828
Julie	16.6.1829
Caroline	6.9.1830
Emanuel	4.8.1832
Félix	16.3.1835
Isaac	3.2.1837
Serette	15.2.1839
Adèle	2.5.1841
Anna	6.10.1843

LÖB Marc et Caroline, née Baer

Henriette	26.12.1828
Lebhalt	17.7.1830
Bernard	14.3.1832
Louis	28.6.1833
Constance	27.2.1835
Adolphe	14.12.1836
Adèle	28.11.1838
Joséphine	5.4.1842

LÖB Marc et Sara, née Ullmann

Adèle	9.1.1835
Emmanuel	27.3.1837
Elise	9.7.1839
Pauline	15.10.1841
Marie	9.11.1847
Isidore	11.12.1849

LÖB Moyse et Fanny, née Blum

Rose	7.1.1828
Caroline	21.10.1830
Léopold	13.12.1832
Pauline	13.6.1835

LÖB Nephtali et Rosine, née Löb

Moïse	14.11.1841
Samuel	23.2.1843
Samuel	18.4.1844
Louise	20.8.1845
Anna	20.8.1846

LÖB Samuel et Caroline, née Löb

Isaac	23.3.1833
Adèle	25.11.1835
Léopold	30.6.1834
Manuel	14.8.1837
Pauline	23.8.1839

LÖB Samuel (suite)

Babet	5.3.1841
Moïse	8.3.1843
Meinrad	9.8.1844
Marc	28.9.1846

MAY Félix et Françoise, née Frank

Clément	23.2.1841
Julie	19.4.1842
Samuel	3.12.1844
Judith	1.5.1846

MAY Raphael et Pauline, née Löb

Louis	8.7.1858
Samuel	9.3.1860
Aline	24.6.1862
Amélie	5.11.1863
Ida	10.12.1866
Félix	21.3.1868

NORDMANN Jaques et Fanny, née Weiler

Henri	12.6.1842
Fanny	3.9.1844
Maurice	22.4.1846
David	26.5.1848
Michel	3.8.1850
Emanuel	18.12.1851
Marc	12.8.1854

PICARD Abraham et Julie, née Bloch

Pauline	30.4.1834
Esaïe	29.7.1835
Marie	4.4.1837
Sophie	31.10.1838
Nephtali	18.5.1840
Fanny	12.5.1842
Alean	21.1.1844
Joséphine	23.1.1846

PICARD Salomon et Jeannette, née Löb

Louise	28.2.1861
Lazare	2.9.1862
Théodore	14.1.1864
Pauline	16.3.1865
Isaac	27.4.1866
Marie	18.12.1868

SCHIFFER Abraham et Mélanie, née Bloch	
Hermann	25.6.1839
Amélie	26.6.1839
Jeannette	2.10.1840
Louise	20.1.1845
SCHWOB * Lehmann et Charlotte, née Bora	
Jules	10.2.1836
Charlotte	29.12.1837
Raphael	11.1.1840
Fanny	13.2.1842
Adèle	6.10.1844
Sophie	5.8.1846
Michel	5.8.1846
Sara	7.4.1848
Caroline	17.3.1850
Joseph	7.12.1851
Joséphine	4.12.1853
Céline	29.11.1857
SCHWOB Marc et Adèle, née Weiler	
Benjamin	21.8.1840
Henri	18.6.1842
SELIGMANN Salomon et Jeannette, née May	
Fanny	5.10.1844
SOMMER Josué et Pauline, née Picard	
Rosa	29.1.1854
STOWIEZKY Félix et Rachel, née Leszina 7	
Adolphe	21.11.1898
Bertha	9.1.1900
ULMANN Nathan et Sarah, née Bloch	
Samuel	25.7.1840
Abraham	19.7.1842
Simon	20.8.1844
" " et Hélène, née Schopig	
Raphael	8.5.1846
Meyer	24.6.1847
Elie	24.2.1849
Moyse	8.12.1850
<hr/>	
6 voir annexe I, note 4	
7 Ce couple aura encore un enfant après 1900:	
Moïse	19.9.1901

ULMANN Nathan (suite)	
Rosalie	25.11.1852
Constance	1.11.1855
VOGEL Jaques et Pauline, née Blum	
Moïse	27.4.1837
n. n	25.1.1839
Léon	23.6.1840
n. n	25.2.1843
WERTHEIMER Daniel et Babet, née Brandburger	
Julie	20.5.1834
Matthias	21.1.1836
Nanette	24.12.1837
Nathan	19.9.1839
Adèle	11.11.1841
Henriette	22.3.1844
Fanny	4.3.1846
Isaac	11.7.1847
Joséphine	30.11.1849
Alphonse	25.12.1851
WORMSER Gaspard et Elise, née May	
Caroline	13.10.1879
Sara	11.11.1881
Henri	2.12.1882
Pauline	11.8.1885
Fernand	28.12.1889
Blanche	4.1.1895

B. PERE DE LA 2^{ème} OU 3^{ème} GENERATION °

BLOCH Isaac et Rosalie, née Saffran	
Eugénie	16.6.1867
Joseph	17.8.1868
Charles	22.8.1870
Ferdinand	9.5.1873
Armand	19.3.1875
Bertha	18.10.1876
Clémentine	15.6.1878
Rebecca	22.8.1880
Salomon	14.7.1888

8 Cette seconde catégorie regroupe les chefs de famille qui sont eux-mêmes nés dans la commune; ou qui y sont arrivés dans leur tendre enfance.

BLOCH Jérôme et Laure, née Brunshwig	
Albert	10.7.1891
Raphael	7.8.1892
BLOCH Jonathan et Hélène, née Löb	
Florentine	4.6.1843
Gustave	11.3.1845
Samuel	30.9.1846
BLOCH Joseph et Rébèque, née Saffran	
Marie	21.4.1865
Florentine	2.9.1866
Albert	18.4.1868
Babet	20.12.1869
Louise	14.3.1872
Bertha	24.9.1873
Isaac	15.5.1875
Marc	9.10.1877
Léon	5.6.1880
Emma	2.1.1883
BLOCH Louis et Marie, née Wormser	
Léonie	22.4.1861
Rosa	30.12.1862
Jérôme	2.4.1864
Jenny	28.1.1866
Benoit	13.9.1867
Valentine	1.6.1869
Clara	26.11.1870
Lina	1.8.1872
Emma	30.4.1874
Armand	1.6.1875
Isidore	26.11.1876
Hermance	22.7.1878
Alice	13.1.1881
BRUNSHWIG Aaron et Jeannette, née Geissmann	
Henri	23.2.1878
BRUNSHWIG Isaac et Pauline, née Oiff	
Adrienne	31.5.1881
Renée	24.8.1884
BRUNSHWIG Simon et Sara, née Löb	
Elie	10.7.1874
Louise	16.7.1875
Arthur	11.12.1879
Hélène	1.3.1882

DUKAS Henri et Serette, née Löb Alfred	7.8.1863
DUKAS Lazare et Pauline, née Lévy Héloïse	16.5.1858
LEVY Aaron et Sara, née Weill Joseph Fernand	10.10.1892
Paul Marcel	20.3.1894
Berthe Yvonne	13.11.1899
LEVY Benoit et Clémence, née Halbronn Edmond	12.9.1891
Achille	4.5.1893
René	25.1.1897
LEVY Samuel et Mélanie, née Bloch Emilie	23.1.1882
Ernest	28.8.1883
LÖB Bernard et Adèle, née Löb Marx	15.5.1861
Eugène	17.10.1862
Rosa	23.7.1864
Hélène	15.3.1866
LÖB Bernard et Florentine, née Bloch Adrien	11.6.1866
Edmond	11.12.1868
Clémence	25.5.1870
Rosa	6.1.1874
Marc	4.9.1879
LÖB Constant et Rosalie, née Levailant Eugénie	13.6.1868
Louisa	2.10.1869
Léopold	14.2.1871
Ida	10.2.1872
Hermance	16.7.1874
LÖB Elie et Esther, née Löb Louise	1.6.1849
Sara	17.7.1850
Sara	14.4.1852
Caroline	29.10.1853

LÖB Elie et Pauline, née Lévy

Louise	15.3.1859
Louise	14.5.1860
Paul	10.5.1861
Samuel	4.11.1862
Mathilde	24.10.1863
Théodore	18.2.1865
Isaac	19.4.1866
Aaron	16.4.1867

LÖB Isaac et Nanette, née Weil

Louisa	19.10.1881
Georges	21.6.1883
Jeanne	15.10.1885

LÖB Joseph dit Léopold et Rose, née Löb

Samuel	18.6.1849
n. n	27.4.1851
Louis	10.4.1852
n. n	22.1.1854
Lina	12.5.1855
Léontine	23.11.1856
Céline	18.8.1858
Edouard	1.4.1860
Hélène	4.7.1862
Arnold	18.12.1863
Joseph	14.4.1865
Pauline	6.1.1867
Robert	19.11.1868

LÖB Léopold et Louise, née Löb

Hélène	5.1.1870
Lucie	25.6.1871
Esther	14.3.1873
Elise	5.9.1874
Bertha	29.10.1875
Elle	28.2.1877

LÖB Louis et Emma, née Lévy

Ernest	17.4.1871
Caroline	19.4.1872
Henri	25.2.1873
Cécile	6.4.1874
Albert	28.4.1876
Marc	17.6.1879
Blanche	11.8.1884

LÖB Marc et Fanny, née Wyler	
Moïse	17.6.1880
Samuel	11.9.1881
Jules	5.2.1883
Isidore	16.8.1886
Lucien	22.2.1888
LÖB Salomon et Nanette, née Weil	
Léopold	16.3.1878
Joseph	1.10.1879
Jeanne	29.1.1882
Irma	14.8.1887
Blanche	25.5.1889
LÖB Théodore et Charlotte, née Dreyfuss	
Louise	5.4.1851
Albert	13.2.1853
Céline	28.3.1855
Moïse	8.10.1856
Henriette	14.11.1858
Salomon	8.9.1860
Lina	9.4.1862
Marius	26.8.1864
Blanche	1.12.1868
PICARD Esaïe et Rosalie, née Bloch	
Emma	7.10.1863
PICARD Isaac-Léopold et Jeanne, née Leval	
Nephtali	20.4.1844
PICARD Nathan et Caroline, née Löb	
Jeannette	27.8.1852
Ernest	22.2.1855
Emma	25.5.1857
Marcel	23.2.1859
WERTHEIMER Nathan et Julie, née Levallant	
Edouard	30.1.1873

C. PERE NON-DOMICILIE A AVENCHES ⁹

BLOCH Gaspard et Pauline, née Bloch Esther	1.4.1862
WEILL Nephtali et Pauline, née Löb Laure	18.4.1861
D. <u>FILLE-MERE</u>	
DUKAS Eve Jacob	17.1.1834
DUKAS Léa n. n	8.12.1843
FRANK Thérèse Pauline	7.6.1855
LEVY Mathilde Milga Sara	10.11.1900
LÖB Jeannette Clara Aaron	30.4.1855 8.11.1859
MAY Caroline Fanny Marcel	23.3.1843 24.5.1852
MAY Pauline Pauline n. n	29.11.1842 29.11.1842
NETTER Julie Louise	15.10.1845

⁹ Dans les familles juives, il était fréquent qu'une fille retourne chez ses parents pour accoucher de son premier enfant (F. Job: Les Juifs de Lunéville aux XVIII^e et XIX^e siècles, p. 94). Pour les deux cas avenchois, il s'agit bel et bien de femmes récemment mariées, dont les parents sont encore domiciliés à Avenches.

ANNEXE III: NAISSANCES ANNUELLES D'ENFANTS ISRAELITES

Année	Nombre	Année	Nombre	Année	Nombre
1828	6	1853	7	1877	4
1829	1	1854	4	1878	6
1830	5	1855	9	1879	6
1831	2	1856	3	1880	4
1832	6	1857	6	1881	6
1833	5	1858	7	1882	5
1834	7	1859	7	1883	5
1835	10	1860	6	1884	2
1836	5	1861	6	1885	3
1837	9	1862	11	1886	1
1838	7	1863	7	1887	2
1839	11	1864	4	1888	2
1840	10	1865	7	1889	2
1841	15	1866	10	1890	-
1842	11	1867	8	1891	2
1843	11	1868	8	1892	2
1844	16	1869	5	1893	1
1845	11	1870	8	1894	1
1846	12	1871	5	1895	1
1847	8	1872	6	1896	1
1848	7	1873	7	1897	1
1849	8	1874	7	1998	1
1850	8	1875	6	1899	2
1851	6	1876	3	1900	2
1852	9	TOTAL			445

BIBLIOGRAPHIE

I/ ARCHIVESArchives cantonales vaudoisesConseil d'Etat

- K III 10 : protocoles des séances du Conseil d'Etat
- S 27 2 : copies-lettres du Conseil d'Etat (à l'intérieur du canton)
- S 27 3 : copies-lettres du Conseil d'Etat (à l'extérieur du canton)
- S 27 14 : dossiers des matières discutées aux séances du Conseil d'Etat

Département de justice et police

- K VII B 1 et 21 : registres du département
- K VII B 4 et 20 : copies-lettres du département
- K VII B 8 : projets de lois ajournés (usure)
- K VII B 11 : papiers et lettres divers du département (1832-59)
- K VII B 22 : dossiers du département
- K VII C 2 : permis d'acquérir pour les étrangers (1838-88)
- K VII H 4 : tableaux du mouvement des étrangers: permis de domicile (1819-41)
- K VII H 6 : registre des Français domiciliés dans le canton (1823-42)
- K VII H 10 : étrangers: divers (1803-36)
- K VII H 12 : étrangers tolérés (1803-36)
- K VII H 32 : permis d'établissement (1811-1852)
- K VII H 33 : police des étrangers: rapports pour les permis d'établissement (1818-29)
- K VII H 37 : police des étrangers: rapports pour les permis de séjour (1818-1828)

Département de l'intérieur

- K VIII 10 : dossiers du service de l'intérieur
- K VIII 12 : répertoires alphabétiques du service de l'intérieur
- K VIII 14 : protocoles du service de l'intérieur
- K VIII B 6 : protocoles des séances du conseil de santé
- K VIII B 7 : copies-lettres du conseil de santé
- K VIII B 29 : police générale des cimetières: législation (1803-36)
- K VIII B 31 : cimetières; exhumations; inhumations
- K VIII B 32 : police des cimetières: circulaires; agrandissements de cimetières; exhumations; inhumations (1831-85)

Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce

- K XII E 5 : marchands ambulants; colporteurs; foires et marchés (1803-36)
- K XII E 42 : commission d'enquête commerciale et industrielle: réponses des particuliers; mémoires; notes

K XII E 43 : commission d'enquête commerciale et industrielle: tableaux des négociants; marchands; fabricants; maîtres d'atelier
 K XII F 6 : industries étrangères: restrictions (1803-36)
 K XII Z 2 : registres du département

Département de l'instruction publique et des cultes

K XIII 11 et 13 : protocoles des séances du conseil de l'instruction publique
 K XIII 12 et 14 : copies-lettres du conseil de l'instruction publique
 K XIII 133 : écoles primaires: fréquentation du service divin
 K XIII 147 : écoles primaires: rapports d'inspection (1834-64)
 K XIII 369 / 93 : étudiants immatriculés à l'Université de Lausanne
 K XIV 392 : communauté israélite d'Avenches

Archives communales d'Avenches

Registres de la Municipalité
 Registres du Conseil communal
 Registres des élections et votations
 Copies-lettres de la Municipalité (jusqu'en 1845)
 Tableau des étrangers (jusqu'en 1848)
 Registres des permis de domicile et de séjour (1849-66)
 Communauté israélite (1 liasse)
 Pétitions diverses (1 carton)
 Procès-verbaux de la Société de Développement (1892-94)

Archives communales de Chabrey; Chevroux; Donatyre; Oleyres; Vaugondry

Registres de la Municipalité
 Registres du Conseil général

Archives fédérales

E 21 / 23'560 : naturalisations
 E 22 / 10 : registres de contrôle des affaires traitées par le département de justice et police

Archives des notaires du district d'Avenches¹

Onglets des actes reçus entre vifs par devant les notaires:

BORNAND Nicolas (1819-52)
 FORNALLAZ Charles (1833-76)
 CHANSON Marc (1850-78)
 DRUEY Auguste (1856-82)
 DUDAN Henri (1872-79)
 MONNEY Alfred (dès 1877)
 DRUEY Julien (1885-90)

¹ Pour avoir accès à ces archives il faut s'adresser au notaire actuel, M. Ph. Bosset

FORNEROD Gérard (dès 1887)
TREYVAUD Arthur (dès 1895)

Registre du commerce du district d'Avenches (dès 1883)

Archives du tribunal d'Avenches²

Dossiers d'affaires jugées (1851)

Archives de la ville de Lausanne

RB 14 : registres des procès-verbaux de la Municipalité (1868)

Communauté israélite de Berne

Gräber Kontrolle (dès 1871)

Etat-civil d'Avenches

Registres des décès de la commune d'Avenches
Registres des mariages civils de la commune d'Avenches
Registres des naissances de la commune d'Avenches

II/ JOURNAUX

Le Démocrate (1846-1880)
Feuille d'Avis du District d'Avenches (1881-1900)
La Feuille d'Avis de Lausanne (1893)
La Gazette de Lausanne (1848; 1861; 1866; 1893)
Le Grütli (1893)
Journal du District d'Avenches (1890-1900)
Le Nouvelliste Vaudois (1848; 1861; 1866; 1893)
Le Petit Vaudois (1900)
La Revue (1893)

III/ SOURCES IMPRIMEES

Bulletin des séances de l'Assemblée constituante du canton de Vaud, 1861,
2 vol.

Bulletin des séances du Grand Conseil vaudois, 1803 et ss.

CENTLIVRES, R. & MEYLAN, H.: L'Eglise vaudoise dans la tempête. Lettres choisies de Samson Vuilleumier, 1843-46, Lausanne, imprimerie de la Concorde, 1947

GAUTHEY, L.-F.-F.: Des droits et des devoirs des citoyens vaudois. Manuel d'éducation civique, Lausanne, imprimeur M. Ducloux, 1844

2 voir bibliographie, note 1. Ces archives ne sont pas classées. Il s'agit en réalité d'un fouillis de dossiers entassés pèle-mêle.

Indicateur vaudois: adresses de Lausanne et du canton de Vaud, Lausanne, 1882 et ss.

Notices d'utilité publique, particulièrement destinées à faire connaître les travaux de la Société d'Emulation du canton de Vaud, relativement à l'économie publique, rurale et domestique, Lausanne, 1805 & 1806, 2 vol.

Population: résumé des recensements des années 1803, 1831, 1837, 1841, 1849 & 1860 avec les principaux détails des recensements fédéraux de 1850 et 1860, Lausanne, bureau cantonal de statistique, 1863

Protocole des délibérations de la commission chargée le 16 août 1847 par la haute diète fédérale de la révision du pacte fédéral du 7 août 1815, imprimé par ordre de la commission

Rapport de la commission qui a élaboré le projet de constitution fédérale du 8 avril 1848, Lausanne, 1848

"Rapport du Conseil Fédéral au Conseil des Etats suisse, sur les droits des Israélites" in Feuille fédérale, 1856, I, n° 16, pp. 276-291

Recensement fédéral de la population, Berne, office fédéral de la statistique, 1850 et ss.

Recueil des lois et autres actes du gouvernement du canton de Vaud, 1803 et ss.

Tableau de la situation agricole et industrielle des 19 districts du canton de Vaud, Lausanne, imprimeur A. Michod, 1852

Territoire et agriculture: cultures, bétail, prix des terres et hypothèques, Lausanne, bureau cantonal de statistique, 1862

VULLIEMIN, Louis: Der Kanton Waat (sic): historisch-geographisch-statistisch geschildert von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart, S'-Gall, Huber und Compagnie, 1848 & 1849, 2 vol.

_____ : Tableau du canton de Vaud, Lausanne, F. Weber & C^h, 1849

IV/ PUBLICATIONS

Instruments de travail

Bibliographie de l'histoire suisse, Berne, publication annuelle de la bibliothèque nationale

Bibliographie vaudoise, Lausanne, éd. 24 Heures, 1987 (coll. "Encyclopédie vaudoise", n° 12)

BLASER, Fritz: Bibliographie der schweizer Presse, Bâle, Birkhäuser Verlag, 1956-58, 2 vol.

BLUMENKRANZ, Bernhard: Bibliographie des Juifs en France, Toulouse, Privat, 1972 (coll. "Franco-Judaïca", n° 2)

Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, Neuchâtel, 1921-1933, 7 vol.

Encyclopedia Judaica, Jerusalem, Keter Publishing House Ltd., 1971, 17 vol.

Ouvrages d'intérêt général

- ANDICS, Hellmut: Histoire de l'antisémitisme, Paris, Albin Michel, 1967
- ARLETTAZ, Gérald: "L'intégration des émigrants suisses aux Etats-Unis, 1850-1939" in Relations Internationales, 1977, vol. 12, pp. 307-325
- CHERCHEVSKY, Mireille: Le judaïsme, Paris, Seghers, 1977 (coll. "Comprendre aujourd'hui", n° 3)
- CHEVALIER, Yves: L'antisémitisme. Le Juif comme bouc émissaire, Paris, éd. du Cerf, 1988
- De l'antijudaïsme antique à l'antisémitisme contemporain, Lille, Presses Universitaires, 1979 (études réunies par V. Nikiprowetzky)
- FONTENETTE, François de: Histoire de l'antisémitisme, Paris, PUF, 1988, 2^{ème} édition (coll. "Que sais-je ?", n° 2'039)
- MALKA, Victor & Salomon: Le petit Retz du judaïsme, Paris, Retz, 1989 (dictionnaire)
- SCHWEIZER, Max: Neu-Schweizerland 1831-1880. Genese und Funktion einer schweizerischen Einwanderersiedlung in den Vereinigten Staaten von Nordamerika (Madison County, Illinois), Zürich, 1979 (Inaugural-Dissertation)

Les Juifs en France

- BENSIMON-DONATH, Doris: Socio-démographie des Juifs de France et d'Algérie, 1867-1907, Paris, institut national des langues et civilisations orientales, 1976
- CARON, Vicki: Between France and Germany: Jews and National Identity in Alsace-Lorraine, 1871-1918, New-York, Columbia University Press, 1983
- CHOURAQUI, Jean-Marc: "< Heureux comme Dieu en France > : les Juifs et la patrie" in L'Histoire, juillet-août 1990, n° 135, pp. 100-107
- COHEN, David: La promotion des Juifs en France à l'époque du Second Empire, 1852-70, Aix-en-Provence, publications de l'Université de Provence, 1980, 2 vol.
- DELPECH, François: "La deuxième communauté juive de Lyon, 1775-1870" in Cahiers d'histoire, 1968, vol. 13, n° 1, pp. 51-66
- GINSBURGER, Moïse: "Les troubles contre les Juifs d'Alsace en 1848" in Revue des études juives, 1912, vol. 64, pp. 108-117

- GIRARD, Patrick: Les Juifs en France de 1789 à 1860: de l'émancipation à l'égalité, Paris, Calmann-Lévy, 1976
- GRAETZ, Michael: Les Juifs en France au XIX^e siècle, Paris, éd. du Seuil, 1989
- Histoire des Juifs en France, Toulouse, Privat, 1972. Sous la direction de B. Blumenkranz (coll. "Franco-Judaïca", n° 1).
- HYMAN, Paula E.: The Emancipation of the Jews of Alsace. Acculturation and Tradition in the Nineteenth Century, New Haven, Yale University Press, 1991
- JOB, Françoise: Les Juifs de Lunéville aux XVIII^e et XIX^e siècles, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1989
- LEUILLIOT, Paul: L'Alsace au début du XIX^e siècle. Essais d'histoire politique, économique et religieuse, 1815-30, Paris, S.E.V.P.E.N., 1958-60, 3 vol.
- _____ : "L'usure judaïque en Alsace sous l'Empire et la Restauration" in Annales historiques de la Révolution française, 1930, vol. 7, pp.231-250
- MENDEL, Pierre: "Les noms des Juifs français modernes" in Revue des études juives, 1949-50, vol. 110, pp. 15-65
- NORDMANN, Achille: Der Israelitische Friedhof in Hegenheim in geschichtlicher Darstellung, Bâle, Wackernagelsche Verlaganstalt, 1910
- PERCHENET, Annie: Histoire des Juifs de France, Paris, éd. du Cerf, 1988
- RAPHAEL, Freddy: "Les Juifs de la campagne alsacienne: les marchands de bestiaux" in Revue des sciences sociales de la France de l'Est, 1980, vol.9, pp. 220-245
- RAPHAEL, Freddy & WEYL, Robert: Juifs en Alsace: société, culture, histoire, Toulouse, Privat, 1977 (coll. "Franco-Judaïca, n° 5)
- _____ & _____ : Regards nouveaux sur les Juifs d'Alsace, Strasbourg, Librairie Istra, 1980
- SCHNURMANN, Erwin: La population juive en Alsace, Paris, Librairie du recueil Sirey, 1936 (thèse de droit de l'Université de Strasbourg)
- SZAJKOWSKI, Zosa: Jews and the French Revolutions of 1789, 1830 and 1848, New-York, KTAV Publishing House, 1970 (recueil d'articles)
- WAHL, Alfred: L'option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains, 1871-72, Paris, éd. Ophrys, 1974

Les Juifs en Suisse

- AGUSTONI, Catherine & COLLIARD, Michel & FOERSTER, Hubert: Les Juifs en pays de Fribourg, Fribourg, Office du Livre, 1987
- BARRELET, Jean-Marc: "Antisémitisme et révolte ouvrière. L'émeute Biéler à La Chaux-de-Fonds en 1861" in Musée Neuchâtelois, 1983, 3^{ème} série, vol.20, pp. 97-118

- Juden in der Schweiz. Glaube; Geschichte; Gegenwart, Künsnacht, Ed. Kürz, 1982. Sous la direction de W. Guggenheim
- DREIFUSS, Emil: Juden in Bern. Ein Gang durch die Jahrhunderte, Berne, Verbandsdruckerei-Betadruk, 1983
- GUGGENHEIM-GRÜNBERG, Florence: Les Juifs en Suisse, Zürich, Ed. Jüdische Buch-Gemeinde, 1963 (coll. "Beiträge zur Geschichte und Volkunde des Juden in der Schweiz", n° 7a)
- GUTH, Hans: "Die Juden in der Schweiz im Spiegel der Bevölkerungsstatistik" in Festschrift zum 50 jährigen Bestehen, 1904-1954, Zürich, Schweizerischer Israelitischer Gemeindebund, 1954, pp. 85-106
- GUTH, Nadia: Synagoge und Juden in Basel, Zürich, Verlag Morascha, 1988
- JEHOUDA, Josué: L'histoire de la colonie juive de Genève, Genève, éd. Synthesis, 1944
- KAUFMANN, U.R.: Die geographische und berufliche Mobilität der Juden in der Schweiz, 1850-1930, Zürich, 1982, (Lizentiatsarbeit)
- _____ : Jüdische und christliche Viehhändler in der Schweiz, 1780-1930, Zürich, Chronos Verlag, 1988
- KÜLLING, Friedrich Traugott: Antisemitismus in der Schweiz zwischen 1866 und 1900, Zürich, Juris Druck & Verlag, 1977
- NEHER, André: "L'émancipation des Juifs en Suisse au XIX^e siècle et les Israélites d'Alsace" in L'Alsace et la Suisse à travers les siècles, Strasbourg, éd. F-X Le Roux, 1952, pp. 385-395
- Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses, Lausanne, Payot, 1982-83, 3 vol.
- PERRENOUD, Marc: "Problèmes d'intégration et de naturalisation des Juifs dans le canton de Neuchâtel, 1871-1955" in Devenir Suisse. Adhésion et diversité culturelle des étrangers en Suisse, Genève, Georg Editeur, 1990, pp. 63-94
- _____ : "Un rabbin dans la cité, Jules Wolff. L'antisémitisme et l'intégration des Juifs à La Chaux-de-Fonds, 1888-1928" in Musée Neuchâtelois, 1989, 4^{ème} série, vol. 1, n° 1, pp. 13-51
- PFISTER, Willy: Die Einbürgerung der Ausländer in der Stadt Basel im 19. Jahrhundert, Bâle, Kommissionverlag Fr. Reinhardt, 1976 (coll. "Quellen und Forschungen zur Basler Geschichte", n° 8)
- NORDMANN, Achille: "Geschichte der Juden in Basel, 1397-1875" in Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde, 1914, vol. 13, pp. 1-190
- RAPPARD, William: La constitution fédérale de la Suisse, 1848-1948, Neuchâtel, La Baconnière, 1948
- SAUSER-HALL, Georges: La nationalisation (sic) des étrangers en Suisse, Neuchâtel, Attinger frères, 1914
- STEINER, Paul: Die religiöse Freiheit und die Gründung des schweizerischen Bundesstaates, Berne, Verlag Paul Haupt, 1976

VADNAI, Georges: "Survole des communautés romandes. Les trois quarts de siècle, 1901 à 1976" in Israëlitisches Wochenblatt, 1976, n° 21a, pp. 48-49

Vie juive en Suisse, Lausanne, éd. du Grand-Pont, 1992.

WELDLER-STEINBERG, Augusta: Geschichte der Juden in der Schweiz. Vom 16. Jahrhundert bis nach der Emanzipation, Zürich, Schweizerischer Israelitischer Gemeindebund, 1966 & 1970, 2 vol.

Cadre vaudois

ARLETTAZ, Gérald: Libéralisme et société dans le canton de Vaud, 1814-1845, Fribourg, éd. Universitaires, 1980 (coll. "Etudes et recherches d'histoire contemporaine", n° 7)

Autorités vaudoises, 1803-1974, Lausanne, Office de statistique de l'Etat de Vaud, 1975

BLANC, Olivier: Le canton de Vaud au XIX^e siècle. Démographie et développement, Lausanne, Office de statistique de l'Etat de Vaud, 1984

BUXCEL, Emile: Aspects de la structure économique vaudoise, 1803-1850, Lausanne, 1981 (coll. "Bibliothèque historique vaudoise", n° 71)

CANTINI, Claude: Les Israélites du canton de Vaud au XIX^e siècle, s.l., s.d. (polycopié non-publié)

CART, J: Histoire de la liberté des cultes dans le canton de Vaud, 1789-1889, Lausanne, Payot, 1890

Cent cinquante ans d'histoire vaudoise, 1803-1953, Lausanne, Payot, 1953 (coll. "Bibliothèque historique vaudoise", n° 14)

CENTLIVRES, Robert & FLEURY, Jean-Jacques: De l'Eglise d'Etat à l'Eglise nationale, 1839-1863, Lausanne, 1963 (coll. "Bibliothèque historique vaudoise", n° 35)

DELEDEVAUT, H. & HENRIOUD, M.: Le livre d'or des familles vaudoises. Répertoire général des familles possédant un droit de bourgeoisie dans le canton de Vaud, Lausanne, éd. SPES, 1923

L'Histoire vaudoise, Lausanne, éd. 24 Heures, 1973. Sous la direction de H. Meylan (coll. "Encyclopédie vaudoise", n° 4)

JACKY, Edouard: L'élevage du cheval dans le canton de Vaud, Lausanne, Payot, 1934

LASSERRE, André: Finances publiques et développement dans le canton de Vaud, 1831-1913, Lausanne, 1981 (coll. "Bibliothèque historique vaudoise", n° 68)

LASSERRE, André: "Fisc et administration au village: la modernisation dans le canton de Vaud au XIX^e siècle" in Revue suisse d'histoire, 1977, vol. 27, pp. 483-508

- MAILLEFER, Paul: "Les événements de 1848 à 1853 avec quelques lettres inédites de Druey" in Revue historique vaudoise, 1909, vol. 17, n° 6, pp. 161-173
- NICOLAS-OBADIA, G.: Atlas historique agricole vaudois, 1806-1965, Lausanne, Service cantonal vaudois de l'urbanisme, 1974 (coll. "Cahiers de l'aménagement régional", n° 16)
- NORDMANN, Achille: "Les Juifs dans le Pays de Vaud" in Revue des études juives, 1925, vol. 80, pp. 1-41
- PILET, Jacques: Le crime nazi de Payerne. 1942, en Suisse: un Juif tué "pour l'exemple", Lausanne, éd. P-M Favre, 1977

Les Juifs à Avenches

- "Avenches: symbole de notre mauvaise conscience" in Israelitiches Wochenblatt, 1979, n° 43, pp. 43-44
- CAHN, Roger: "Nur noch stumme Zeugen" in Israelitiches Wochenblatt, 1975, n° 36, pp. 33-34
- GOTTRAUX, Yoland: La communauté israélite d'Avenches, s.l., 1978 (polycopié non-publié)
- PERROCHON, Henri: "La synagogue d'Avenches" in Revue historique vaudoise, 1956, vol. 64, n° 1, pp. 31-36

LISTE DES TABLEAUX

Tab. 1 : Importance numérique de la communauté	31
Tab. 2 : Importance numérique de la communauté au XX ^e siècle	31
Tab. 3 : Importance de la population juive au niveau avenchois	32
Tab. 4 : Importance de la communauté avenchoise à l'échelle nationale en 1860	32
Tab. 5 : Nombre d'installations juives à Avenches par année	34
Tab. 6 : Naissances Israélites par période quinquennale	39
Tab. 7 : Naissances et décès par décennie	41
Tab. 8 : Age au décès par décennie	42
Tab. 9 : Lieu de domicile des couples après leur union célébrée à Avenches	43
Tab. 10 : Origine des immigrants juifs	45
Tab. 11 : Professions des Israélites venus s'établir à Avenches	51
Tab. 12 : Domicile des Israélites français Immigrés dans le canton de Vaud entre 1823 et 1842	60
Tab. 13 : Profession des Israélites français Immigrés dans le canton de Vaud entre 1823 et 1842	60
Tab. 14 : Importance de la population équine dans les districts vaudois au début du XIX ^e siècle	62
Tab. 15 : Population juive dans 9 villes vaudoises en 1870 et 1900	112
Tab. 16: Poids de chaque communauté dans l'ensemble de la population juive du canton	113
Tab. 17 : Variation des populations juive et non-juive dans quelques villes vaudoises entre 1870 et 1900	114
Tab. 18 : Résidence des époux au moment de leur union célébrée à Avenches	116
Tab. 19 : Evolution de la proportion des prénoms hébreux donnés aux nouveaux-nés	119
Tab. 20 : Israélites avenchois naturalisés entre 1873 et 1900	125
Tab. 21 : Communes vendant leur bourgeoisie à des Juifs avenchois	151

LISTE DES CARTES ET ILLUSTRATIONS

Carte 1 : Communautés d'origine des Juifs avenchois située dans le département du Haut-Rhin	49
Illustration 1 : Les Juifs, une caractéristique avenchoise	140
Illustration 2 : Le "boucher des fermes" au travail	141
Illustration 3 : Un journal avenchois favorable à l'interdiction de l'abattage israélite	143
Carte 2: L'influence du <i>Berner Volkszeitung</i> dans la votation de 1893	145

TABLE DES MATIERES

PREFACE	I
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I: LE CADRE CANTONAL	6
A. LE DEBUT DU XIX^e SIECLE	6
1. Les Juifs en Suisse et dans le canton de Vaud	6
2. Premiers établissements de Juifs dans le canton de Vaud	10
B. LE REGIME LIBERAL	15
C. LE REGIME RADICAL	16
1. Hostilité envers les Juifs dans les premières années	16
2. Regain de tolérance	22
3. Naturalisations d'Israélites à la fin du siècle	25
4. 1893: non a l'interdiction de l'abattage israélite	28
CHAPITRE II: LA COMMUNAUTE EN CHIFFRES	30
A. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE	30
1. Importance numérique	30
2. Les arrivées: nombre, évolution et caractéristiques	33
3. Vieillessement de la communauté	39
B. ORIGINE DES IMMIGRANTS JUIFS VENUS A AVENCHES	44
C. STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE	50
D. POURQUOI AVENCHES ?	57
CHAPITRE III: UN DEMI-SIECLE DE CROISSANCE	65
A. LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE	65
1. Les Juifs dans la vie économique: une situation florissante	65
2. La vie religieuse	67
a. Les rabbins	67
b. La synagogue	68
c. Le cimetière	71
d. La classe hébraïque	73

3. La vie communautaire	74
a. L'organisation	74
b. Les rapports de force à l'intérieur de la communauté	76
4. Relations de la communauté juive avec l'extérieur	79
a. Avec l'Alsace, son pays d'origine	79
b. Avec le pays d'accueil	80
B. REACTIONS AVENCHOISES A L'IMPLANTATION JUIVE	84
1. Tolérance intéressée des premières années	84
a. Utilité des Juifs	84
b. Des bourgeois profiteurs	86
2. Apparition d'une hostilité sourde	89
a. Premières mesures vexatoires	89
b. Quelques difficultés pour admettre la liberté des cultes	93
3. 1870 : explosion de l'hostilité	96
a. Refus d'un cimetière israélite	97
b. Interdiction de l'abattage israélite	100
CHAPITRE IV: UN DECLIN CONTINU ET IRREMEDIALBLE	109
A. LA MINORITE JUIVE	109
1. Détérioration de la situation économique	109
2. Diminution démographique	111
3. Vie religieuse et communautaire	117
4. Les rapports avec l'extérieur	122
a. Avec d'autres communautés	122
b. Renforcement de l'intégration légale	124
c. Pas d'intégration économique	128
d. Début d'intégration sociale	129
B. REACTIONS A LA PRESENCE JUIVE	133
1. Antisémitisme des Avenchois à un niveau général	134
2. Quelques pointes contre les Israélites domiciliés à Avenches	137
3. Un vote avenchois significatif en 1893	142
4. Des voix différentes	147
5. Réactions des communes vendant leur bourgeoisie à des Juifs	150

CONCLUSION	158
ANNEXE I	161
ANNEXE II	166
ANNEXE III	181
BIBLIOGRAPHIE	182
LISTE DES TABLEAUX	191
LISTE DES CARTES ET ILLUSTRATIONS	192
TABLE DES MATIERES	193

ETUDES ET RECHERCHES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

SERIE POLITIQUE

1. BERNARD PRONGUE, Le mouvement chrétien-social dans le Jura bernois de *Rerum Novarum* à *Mater Magistra* 374 pages 1968
 2. ROLAND RUFFIEUX, avec la collaboration de Bernard Prongué, Le mouvement chrétien-social en Suisse romande 1891-1949 564 pages 1969
 3. ROLAND RUFFIEUX, avec la collaboration de Heinz Messmer, André Lasserre et Rudolf Natsch, La démocratie référendaire en Suisse au XX^e siècle: le processus de décision. Die Referendumsdemokratie in der Schweiz im XX. Jahrhundert: der Entscheidungsprozess. 380 pages 1972
 4. LUCREZIA MEIER-SCHATZ, L'Eglise, la démocratie chrétienne et les droits de l'homme des travailleurs migrants 252 pages 1989
-

SERIE HISTORIQUE

1. KATHLEEN ASHE, The Jesuit Academy (Pensionnat) of Saint Michel in Fribourg 1827-1847 196 pages 1971
2. MARTIN NICOULIN, La genèse de Nova Friburgo. Emigration et colonisation suisse au Brésil 1817-1827 356 pages 1972
3. ROLAND RUFFIEUX et BERNARD PRONGUE, avec la collaboration de Françoise Emmenegger et François Kohler, Les pétitions du Jura au canton de Berne durant le XIX^e siècle 320 pages 1972
4. ROLAND RUFFIEUX et WALTER BODMER, Histoire du gruyère en Gruyère du XVI^e au XX^e siècle. 360 pages 1972
5. MARIUS MICHAUD, La contre-révolution dans le canton de Fribourg 1789-1815. Doctrine, propagande et action 520 pages 1978
6. PIERRE CASPARD, La Fabrique-Neuve de Cortaillod 1752-1854. 227 pages 1979
7. GERALD ARLETTAZ, Libéralisme et société dans le canton de Vaud 1814-1856. 744 pages 1980
8. FRANCOIS WALTER, Les campagnes fribourgeoises à l'âge des révolutions 1798-1856. Aspects économiques et sociaux. 519 pages 1983
9. RUTGER JAN RUTGERS, Les rapports entre la Suisse alémanique et la Suisse romande de 1848 à 1895 envisagés comme un aspect du fédéralisme suisse. 170 pages 1984
10. FRANCIS PYTHON, Mgr Etienne Marilley et son clergé à Fribourg au temps du Sonderbund 1846-1856. Intervention politique et défense religieuse. 616 pages 1987
11. CLAUDE ALTERMATT, Les débuts de la diplomatie professionnelle en Suisse (1848-1914) 326 pages 1990
12. PASSE PLURIEL. En hommage au professeur Roland Ruffieux. Contributions réunies par Bernard Prongué, Joëlle Rieder, Claude Hausèr, Francis Python 540 pages 1991
13. JEAN-FRANCOIS ROTH, Le catholicisme politique jurassien entre libéralisme et ultramontanisme (1873-1896) 304 pages 1992

SERIE MEMOIRES DE LICENCE

31.
FLAVIA RITTER, I maestri elementari della scuola pubblica ticinese (1870-1890)
VI + 242 pages 1976
-
32.
JEAN-FRANCOIS ROTH, *L'Union du Jura*. Un journal catholique-libéral 1884-1887
VI + 153 pages 1976
-
33.
PIERRE BUGNARD, La vie politique à Charmey en Gruyère dans la seconde moitié du XIX^e siècle
169 pages 1976
-
34.
ALBERTO GANDOLLA, Le origini e le cause della pace sociale nell'industria metallurgica
183 pages 1977
-
35.
JEAN-CLAUDE VIAL, Fribourg et la révision de la Constitution fédérale de 1872
III + 259 pages 1977
-
36.
JEAN-MARC PURRO, L'Europe des Congrès: principes et problèmes (1944-1949) 234 pages 1977
-
37.
MICHEL CHARRIERE, La grève des menuisiers fribourgeois (1952) II + 181 pages 1979
-
38.
MICHEL HAUSER, Le Comité de Moutier. Son époque et son oeuvre V + 316 pages 1979
-
39.
JEAN-PIERRE DORAND, Chemins de fer et régions dans le canton de Fribourg entre 1845 et 1878
320 pages 1980
-
40.
MARIANNE SCHWEIZER, *L'almanach catholique de la Suisse française* et quelques autres almanachs
édités à Fribourg au XIX^e siècle 328 pages 1982
-
41.
CHANTAL DE RIEDMATTEN, Général Henri Guisan. Autorité et démocratie
IX + 235 pages 1983
-
42.
LEILA OSTINI, La radio della Svizzera Italiana: creazione e sviluppo (1930-1939) 224 pages 1983
-
43.
SONIA DIETRICH-BERTINI, La nascita della Televisione della Svizzera Italiana (Un problema di
federalismo). 529 pages 1983
-
44.
HELENE-ALIX DE WECK, La Brasserie du Cardinal de 1877 à 1907 262 pages 1986
-
45.
CLAUDE HAUSER, Le Jura et l'Université de Fribourg (1889-1974) 346 pages 1990
-
46.
CHRISTOPHE SCHALLER, Les Jeunes Conservateurs fribourgeois de 1928 à 1953
284 pages 1990
-
47.
DOMINIQUE PRONGUE, Le Réveil du Jura et les débuts de la Gazette jurassienne.
184 pages 1992
-
48.
GERARD GUI SOLAN, La Broye vaudoise et fribourgeoise dans l'entre-deux-guerres. Histoire
comparative. 248 pages 1992
-
49.
MIREILLE ERNI-CARRON, La lutte contre le choléra et son effet révélateur. Le cas du Valais (1831-
1867) 209 pages 1992
-

ZV 1788/50

ZV1788/50

**Etudes et
recherches
d'histoire
contemporaine**

**Série
Mémoires de licence**

Collection publiée
par R. Ruffieux,
professeur
à l'Université
de Fribourg

50

Christine Lauener

**La communauté
juive
d'Avenches:
organisation et
intégration
(1826-1900)**

Institut d'histoire
moderne et contemporaine
Fribourg - Suisse - 1993